



RAPPORT ANNUEL SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE 2017

MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

Une métropole qui intègre, citoyenne et innovante
... des quartiers attractifs



Table des matières

PROPOS LIMINAIRES	3
I- LES ORIENTATIONS DU CONTRAT DE VILLE DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	4
II- LA GOUVERNANCE ET LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE	7
A. UNE GOUVERNANCE ET UNE INGENIERIE DEDIEES AU CONTRAT DE VILLE	7
1. <i>La gouvernance et le pilotage politique</i>	7
2. <i>Le pilotage technique</i>	8
3. <i>La conduite opérationnelle</i>	8
B. LES CONSEILS CITOYENS	8
1. <i>Les moyens dédiés</i>	9
2. <i>Leur participation dans les instances</i>	10
C. OBSERVATION DES TERRITOIRES ET EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE	10
1. <i>L'observation des territoires</i>	10
2. <i>L'évaluation du contrat de ville</i>	10
III- BILAN PAR OBJECTIF OPERATIONNEL	12
A. BILAN FINANCIER 2017	12
1. <i>Bilan financier par enjeux</i>	12
2. <i>Dotation Politique de la ville</i>	14
3. <i>Approche Territoriale Intégrée (ATI) et Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)</i>	16
B. BILAN DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE	16
Organiser le développement de l'activité économique, de l'emploi et de l'insertion professionnelle en faveur des quartiers	17
La mixité sociale dans le logement et la poursuite du renouvellement urbain	24
Renforcer la mixité sociale à l'école, au collège et dans tous les lieux éducatifs	28
Renforcer l'accessibilité aux services et équipements	35
Offrir un meilleur cadre de vie au quotidien pour les habitants des quartiers par une présence renforcée de proximité	44
C. LES QUATRE APPROCHES TRANSVERSALES	47
1. <i>Soutien à la jeunesse</i>	47
2. <i>L'égalité entre les femmes et les hommes</i>	47
3. <i>La lutte contre les discriminations</i>	47
4. <i>La lutte contre toutes les formes de replis communautaires</i>	48
IV- BILAN PAR TERRITOIRE	48
V- CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES	49

Propos liminaires

Le décret n° 2015 – 1118 du 3 septembre 2015 a fixé les modalités de présentation du rapport annuel sur la situation des collectivités au regard de la politique de la ville. Il rappelle que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) signataires d'un contrat de ville sont tenus de présenter chaque année à leur assemblée délibérante un rapport détaillant les actions qu'elle mène sur son territoire ainsi que les orientations et les programmes de nature à améliorer cette situation. Les conseils citoyens présents sur les territoires concernés sont consultés en amont sur le projet de rapport et ce dernier doit ensuite être débattu au sein du conseil municipal et du conseil communautaire.

Comme en 2016, il a été proposé aux partenaires de s'appuyer sur ce rapport pour présenter le bilan de la mise en œuvre du contrat de ville sur les 12 quartiers prioritaires durant l'année 2017.

Ce rapport doit présenter les principales orientations du contrat de ville, notamment en termes de gouvernance et de modalités de mise en œuvre du contrat, le bilan des actions menées au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires au titre de l'année écoulée, l'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires concernés au regard des objectifs de la politique de la ville et les perspectives d'évolution au regard des résultats obtenus et des moyens mobilisés, ainsi que les améliorations qui paraissent nécessaires à la poursuite des objectifs du contrat de ville, y compris au titre du renforcement des actions de droit commun.

Ce rapport est organisé en 4 parties :

- le rappel de la stratégie et des principales orientations,
- la gouvernance et les modalités de mise en œuvre du contrat de ville,
- le bilan par objectif opérationnel
- le bilan par territoire.

I- Les orientations du contrat de ville de Montpellier Méditerranée Métropole

La politique de la ville, telle qu'elle est définie dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Il s'agit de donner une meilleure lisibilité à la politique de la ville (**simplification**), de concentrer les moyens et en particulier ceux de droit commun vers les quartiers les plus en difficulté afin d'optimiser les leviers d'action publique dans le cadre d'une démarche intégrée (**efficacité et cohérence**) et de favoriser l'association des habitants aux politiques qui les concernent (**co-construction**).

Dans cette perspective, le contrat de ville de Montpellier Méditerranée Métropole signé le 10 juillet 2015, contrat dit de nouvelle génération, s'organise autour des trois piliers de la loi Lamy :

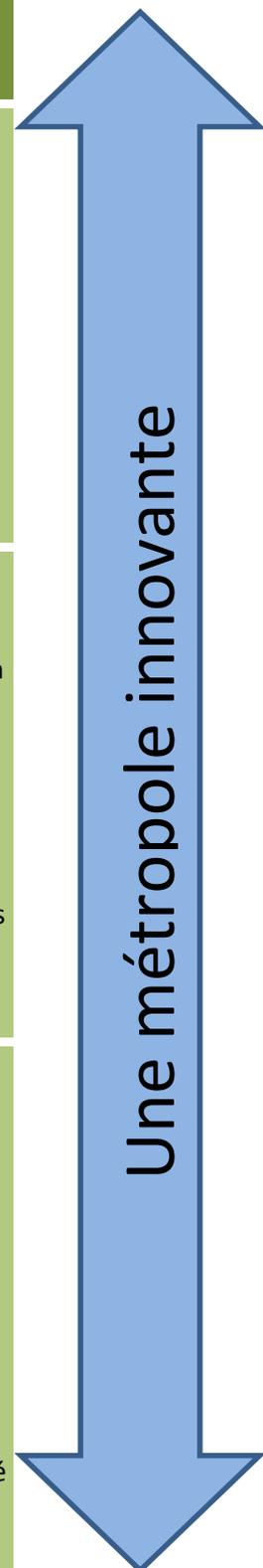
- la cohésion sociale,
- le cadre de vie et le renouvellement urbain,
- le développement de l'activité économique et de l'emploi.

Et il s'organise autour des 3 principes intégrateurs de la nouvelle politique de la ville de Montpellier Méditerranée Métropole :

- une métropole qui intègre,
- une métropole citoyenne
- des quartiers attractifs.

Le schéma suivant rappelle l'organisation de cette stratégie, adoptée par les 21 signataires du contrat de ville.

PRINCIPES INTEGRATEURS			
PILIER	Une métropole qui intègre	Une métropole citoyenne	Des quartiers attractifs
Développement économique et emploi	<p>ENJEU 1 : Mobiliser l'écosystème économique pour redéfinir une politique de l'emploi et de l'insertion performante</p> <p>ENJEU 4 : Favoriser les parcours d'accès à la maîtrise de la langue française et aux compétences de base</p>		<p>ENJEU 8 : Soutenir le développement économique dans les quartiers</p>
Cadre de vie et renouvellement urbain	<p>ENJEU 5 : Organiser la mixité dans le logement à l'échelle métropolitaine</p>		<p>ENJEU 7 : Elaborer un projet de renouvellement urbain ambitieux pour la Mosson et retisser la ville</p> <p>ENJEU 9 : Rénover les démarches de gestion urbaine de proximité</p>
Cohésion sociale	<p>ENJEU 2 : Renforcer la mixité sociale à l'école, au collège et dans tous les lieux éducatifs en développant les coopérations et l'accompagnement des familles</p> <p>ENJEU 3 : Renforcer le soutien aux adolescents</p>	<p>ENJEU 6 : Renforcer l'accessibilité et la présence des services et équipements</p>	<p>ENJEU 10 : Placer la médiation comme levier de cohésion sociale</p> <p>ENJEU 11 : Prévention de la délinquance et sécurité</p>



L'avenant opérationnel et financier du Contrat de ville de Montpellier Méditerranée Métropole, signé le 8 juillet 2016, a permis de préciser et de décliner la stratégie articulante les volets économique, urbain et social et ce, autour de 5 objectifs opérationnels et 4 approches transversales (rassemblées ci-dessous dans un 6^{ème} enjeu).

1 - Le développement de l'activité économique, de l'emploi et de l'insertion professionnelle en faveur des quartiers, le fil rouge étant la coordination et la mise en cohérence (enjeux 1-4-8)

2- Le renforcement de la mixité dans le logement à l'échelle métropolitaine et la poursuite du renouvellement urbain (enjeux 5-7)

3- Le soutien aux jeunes et aux familles, dans une approche de coéducation et de renforcement de la mixité sociale à l'école (enjeux 2-3)

4 - L'assurance pour chaque citoyen d'un accès équitable aux droits, services et équipements en privilégiant « l'aller vers » et l'adaptation de l'existant (enjeu 6)

5 - L'amélioration du cadre de vie au quotidien pour les habitants des quartiers par une présence renforcée de proximité (enjeux 9-10-11)

6 - Quatre approches transversales : le soutien à la jeunesse, l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les discriminations et la lutte contre toutes les formes de replis communautaires

La mise en œuvre du contrat de ville unique passe par une articulation étroite avec les autres politiques structurantes qui sont engagées et qui ont un impact sur les quartiers de la politique de la ville : par exemple le programme local de l'habitat (PLH), les projets de développement économique, les politiques de cohésion européenne, les autres contrats, plans ou schémas qui peuvent exister sur le territoire. Certains d'entre eux constituent un volet thématique du contrat de ville : projet éducatif de territoire (PEdT), programme de réussite éducative (PRE) pour le volet éducatif, la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD) pour le volet sécurité/prévention et le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) pour le volet renouvellement urbain...

La mobilisation des fonds européens (FEDER, FSE, IEJ) participe de cette dynamique, notamment au travers de l'approche territoriale intégrée (ATI) à laquelle la métropole s'est portée candidate.

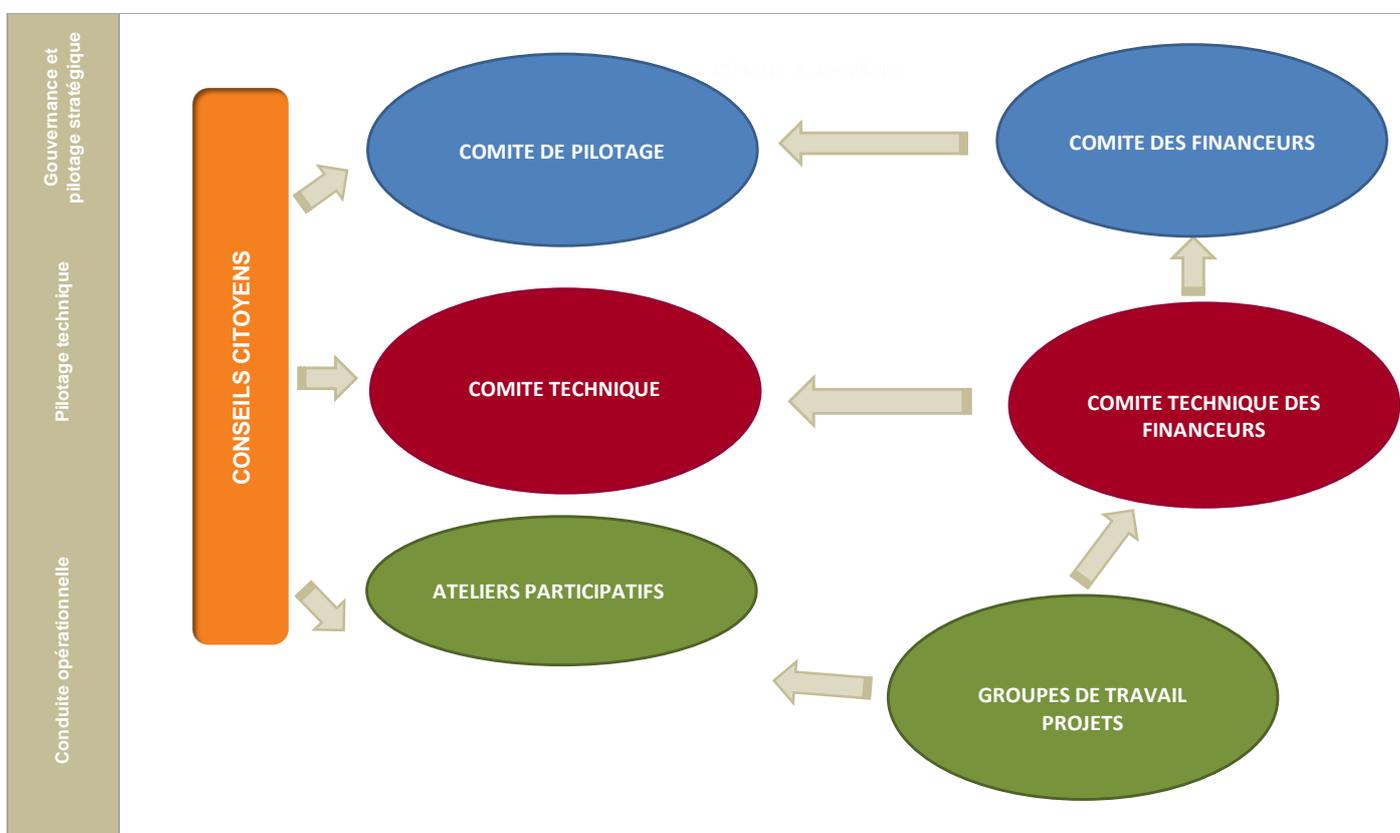
II- La gouvernance et les modalités de mise en œuvre du contrat de ville

A. Une gouvernance et une ingénierie dédiées au contrat de ville

Un schéma de gouvernance partenariale du contrat de ville a été adopté à l'occasion du 1^{er} comité de pilotage du contrat de ville, le 17 décembre 2014. Il comprend trois niveaux :

- la gouvernance et le pilotage politique ;
- le pilotage technique ;
- la conduite opérationnelle (avec la mobilisation des directions opérationnelles)

et plusieurs instances décrites dans le schéma ci-dessous.



1. La gouvernance et le pilotage politique

Le comité de pilotage du contrat de ville est coprésidé par le Maire – Président de Montpellier Méditerranée Métropole et le Préfet. Il est composé par des représentants de l'ensemble des 21 signataires du contrat de ville et des représentants des conseils citoyens (2 représentants par conseil citoyen).

Un comité des financeurs composé de la Métropole, de l'Etat, de la Région, du Département, de la Ville, de la CDC et de la CAF s'est réuni le 6 juillet 2017. Il a permis de présenter le bilan qualitatif et financier des actions conduites en 2016 au regard des objectifs opérationnels. Ce comité a également permis de faire un focus sur différents dispositifs intégrés dans le contrat de ville (protocole de préfiguration du NPNRU, actions réalisées dans le cadre de l'exonération de la TFPB, Programme de Réussite Educative), ainsi qu'un état d'avancement de la programmation pluriannuelle de l'Approche territoriale intégrée (ATI).

2. Le pilotage technique

Animé par la Métropole, de manière partenariale et participative, le comité technique qui est composé d'un technicien référent par institution, partenaire financeur, s'est réuni 8 fois en 2017. Il a préparé, suivi les appels à projets 2017 et 2018, préparé les décisions des comités de pilotage, mis en œuvre la programmation annuelle au travers des moyens mobilisés dans le cadre du contrat.

3. La conduite opérationnelle

Depuis 2001, la mise en œuvre opérationnelle des contrats de ville qui se sont succédé était assurée par l'équipe portée par le GIPDSUA dont la Métropole était membre. Ce dernier arrivait juridiquement à échéance le 31/12/2016. Afin d'assurer pleinement sa compétence et donc ses missions de pilote – coordonnatrice, en accord avec les autres membres du GIP, la Métropole a intégré les missions et les 7 agents du GIP. Six agents font maintenant partie du service politique de la ville métropolitain, un septième agent étant recruté à la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE) au sein du Département développement économique, emploi et insertion (DEEI), pour la mise en œuvre du volet emploi - insertion - développement économique du contrat de ville. En intégrant dans la direction opérationnelle cette mission, ceci marque la volonté de la Métropole de faire de cet enjeu l'axe majeur du contrat de ville.

C'est donc le service politique de la ville de la Métropole qui est chargé, depuis le 1^{er} janvier 2017, de mettre en œuvre les objectifs opérationnels du contrat de ville. Il est rattaché maintenant au département solidarité et vivre ensemble, aux côtés du service ville de la cohésion sociale, de la direction de la proximité et de la citoyenneté de la ville et du CCAS de Montpellier.

Outre la mobilisation interservices et interinstitutionnelle, le service assure la gestion des appels à projets. Les documents concernant l'appel à projets 2017 ont fait l'objet d'une validation définitive lors du comité technique du 12 octobre 2016 et l'appel à projets 2017 a été ouvert auprès des opérateurs associatifs pour la mise en œuvre d'actions s'inscrivant dans 33 des 79 fiches opérationnelles.

Le service politique de la ville a ainsi assuré pour le compte de l'ensemble des partenaires, la gestion de cet appel à projets, ainsi que le fonctionnement du site sur lequel les dossiers sont saisis. Entre le lancement de l'appel à projets et la notification des financements attribués, 6 mois ont été nécessaires. Au cours du second semestre, c'est la campagne 2018 pour l'attribution des subventions qui a été préparée.

B. Les conseils citoyens

Les conseils citoyens, issus de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite loi Lamy, sont des instances de démocratie participative, mises en place à l'initiative des collectivités, de leurs groupements et de l'Etat, dans le cadre du contrat de ville. L'objectif au cœur de la définition des conseils citoyens est le recueil de « l'expertise d'usage » par l'habitant.

Le conseil citoyen est donc un espace de propositions et d'initiatives, porté par les habitants pour répondre à leurs besoins. Douze principes généraux doivent guider leur action : liberté, égalité, fraternité, laïcité, neutralité, souplesse, indépendance, pluralité, parité, proximité, citoyenneté et co construction.

Le contrat-cadre du Contrat de Ville de Montpellier prévoit douze conseils citoyens, à l'image des 12 quartiers prioritaires de la politique de la ville, ainsi que leur place dans les instances de pilotage du contrat de ville.

Ces 12 instances, avec un statut associatif, ont été créées sur les quartiers en 2016. Leur composition est issue d'un tirage au sort pour le collège des habitants, et d'un appel à candidatures pour le collège des associations et acteurs locaux, conformément à la délibération du Conseil municipal de Montpellier du 19 février 2015.

Le nombre de représentants varie en fonction de la taille du quartier :

- pour les quartiers de moins de 3 500 habitants : 20 représentants (Gély, Lemasson, Aiguelongue, Vert Bois, Figuerolles et Pompignane) ;
- pour ceux compris entre 3 500 et 10 000 habitants : 30 représentants (Hauts de Massane, Petit Bard, Pergola, Cévennes, Pas du Loup Val de Croze, Près d'Arènes) ;
- pour ceux de plus de 10 000 habitants : 40 représentants (Mosson – Celleneuve).

Au total, 320 membres ont été désignés.



Stand des Conseils Citoyens – Antigone des Associations - 10 septembre 2017

1. Les moyens dédiés

La loi prévoit que les conseils citoyens sont autonomes et indépendants. Le cadre de référence, outil de méthode concernant la mise en place des conseils citoyens élaboré par le Ministère des Droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports en date du 24 juin 2014, rappelle que conformément à la loi du 21 février, de programmation pour la ville et la cohésion sociale, le contrat de ville doit prévoir un lieu de réunion et des moyens dédiés pour le fonctionnement courant.

La Métropole, dans le cadre de sa compétence politique de la ville, a donc donné, dès 2016, aux 12 conseils citoyens les moyens nécessaires à leur bon fonctionnement, avec la mise à disposition de locaux équipés (ordinateur, téléphone...) et indépendants. Cette mise à disposition a fait l'objet d'une convention spécifique précisant la valeur locative des locaux ainsi que l'évaluation du montant des charges, pour un coût annuel 2017 total de 50 632,80 €, pris en charge par la Métropole. Pour des raisons conjoncturelles, un seul conseil citoyen n'a pas pu bénéficier d'un local spécifique.

Une subvention de fonctionnement à chaque conseil a également été délibérée le 29 mars 2017 par le Conseil de Métropole, afin de permettre la prise en charge des dépenses inhérentes au fonctionnement courant de l'association support (organisation de réunions publiques, éventuels frais de déplacement, outils de communication pour mobiliser les habitants...) Le montant de cette subvention a été établi selon le barème déjà adopté en 2016 :

- 3 000 € aux associations Conseils citoyens, représentant les territoires de moins de 3 500 habitants ;

- 3 500 € aux associations Conseils citoyens, représentant les territoires dont la population est comprise entre 3 500 et 10 000 habitants ;
- 4 000 € aux associations Conseils citoyens, représentant les territoires de plus de 10 000 habitants.

26 500 € ont été versés en 2017 à 8 conseils citoyens. Les 4 autres, n'ayant pas fourni les documents administratifs et financiers nécessaires, n'ont malheureusement pas pu être payés.

2. Leur participation dans les instances

Le service politique de la ville assure le suivi administratif des conseils citoyens en lien avec la subvention de fonctionnement annuel. Il a organisé en 2017 un atelier participatif sur le thème de la réussite éducative, de la jeunesse et de la parentalité. En 2016, 4 autres ateliers participatifs avaient été organisés et avaient réuni 2 représentants par conseil citoyen.

C. Observation des territoires et évaluation du contrat de ville

1. L'observation des territoires

La détermination des territoires prioritaires de la politique de la ville s'est appuyée sur un indicateur unique et territorialisé, lié à la pauvreté des ménages. Au-delà de cet indicateur clé, il est apparu très vite nécessaire de se doter d'autres indicateurs concernant le logement, l'éducation, l'emploi, la formation, la santé, l'accès aux services, la mobilité... qui permettent de caractériser ces territoires plus finement, de les comparer aux territoires qui les jouxtent afin de suivre leurs évolutions dans le temps et donc de pouvoir mesurer la réduction des écarts entre les QPV et le reste du territoire.

Le diagnostic territorial, réalisé par le bureau d'études COMPAS en 2015, a permis de se doter d'un temps « zéro » à partir d'un ensemble d'indicateurs. Ces indicateurs permettent de caractériser les territoires prioritaires et de les situer à l'échelle de la ville et de la métropole au regard des enjeux de la politique de la ville et de la cohésion sociale. A côté de cette série d'indicateurs territoriaux, 12 portraits de territoire ont été réalisés.

Des données sont attendues au cours du second semestre 2018 qui permettront potentiellement d'actualiser le diagnostic territorial afin de procéder à des comparaisons et de mesurer les évolutions par rapport à la situation de 2015.

2. L'évaluation du contrat de ville

La politique de la ville a pour ambition de réduire les écarts territoriaux observés depuis plusieurs décennies au sein des villes en s'appuyant sur une mobilisation territorialisée des politiques publiques.

L'objectif de l'évaluation sera donc de mesurer dans quelle mesure la mise en œuvre du contrat de ville contribue à la transformation des territoires et à la réduction des écarts, en particulier en mesurant l'implication des politiques de droit commun au regard des enjeux identifiés au sein du contrat de ville.

Une évaluation à mi-parcours est prévue dans le courant du second semestre 2018 avec un rendu des conclusions et préconisations fin 2018. Cette évaluation à mi-parcours doit permettre de présenter un bilan d'étape de mise en œuvre et de résultats des actions au regard des objectifs et du fonctionnement du contrat de ville et, au besoin, de procéder à des ajustements. Ces derniers tiendront compte également de la nouvelle feuille de route du gouvernement pour les quartiers de la politique de la ville.

Enfin, l'évaluation prévue en 2020/2021 dressera un bilan final dans la perspective d'une prochaine contractualisation. Le présent rapport politique de la ville – année 2017 – et celui de 2016 constituent les premières étapes de la future évaluation à mi-parcours.

Le rapport annuel permet en effet de mettre en exergue l'engagement des services et directions opérationnelles, puisque comme le précise le décret n° 2015 – 1118 du 3 septembre 2015, il définit la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville et présente les actions qu'elle mène sur son territoire ainsi que les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Comme cela a été le cas en 2016, les partenaires financiers, signataires du contrat de ville ont donc décidé de faire de ce rapport, le bilan annuel de la mise en œuvre du contrat de ville sur les 12 quartiers prioritaires.

III- Bilan par objectif opérationnel

Le contrat de ville est par excellence une démarche transversale et interinstitutionnelle puisque les objectifs opérationnels mis en exergue nécessitent une intervention croisée.

Pour mémoire, ces derniers, au nombre de 5, sont les suivants :

- Le développement de l'activité économique, de l'emploi et de l'insertion professionnelle en faveur des quartiers ;
- Le renforcement de la mixité dans le logement à l'échelle métropolitaine et la poursuite du renouvellement urbain ;
- Le soutien aux jeunes et aux familles, dans une approche de coéducation et de renforcement de la mixité sociale à l'école ;
- L'assurance pour chaque citoyen d'un accès équitable aux droits, services et équipements en privilégiant « l'aller vers » et l'adaptation de l'existant ;
- L'amélioration du cadre de vie au quotidien pour les habitants des quartiers par une présence renforcée de proximité.

Le service de la politique de la ville est chargé de mobiliser tous les services, directions, institutions qui, de par leurs compétences et leurs moyens doivent contribuer à la mise en place d'actions qui répondent à ces objectifs contractualisés.

Les partenaires financiers du contrat de ville mobilisent des **crédits spécifiques** dans le cadre d'un appel à projets qui concerne principalement les opérateurs associatifs. Les actions financées doivent répondre aux besoins identifiés. Mais au-delà de cet appel à projets, les institutions financent également, avec des **crédits de droit commun**, des actions sur les territoires, toujours en regard des objectifs poursuivis par le contrat. Les partenaires institutionnels peuvent enfin intervenir directement sur les territoires dans le cadre de leur politique de droit commun.

Après avoir rappelé les moyens engagés pour chacun des enjeux du Contrat de ville (A), un bilan synthétique des différents projets menés sera présenté, mettant en exergue quelques actions remarquables (B).

A. Bilan financier 2017

1. Bilan financier par enjeux

L'appel à projets 2017 du Contrat de ville a généré le dépôt de **366 projets** qui ont été déposés et instruits selon une approche partenariale, territoriale et thématique. **298 dossiers ont été financés** par au moins un financeur, signataire du contrat.

Au titre de l'appel à projets 2017, les partenaires ont engagé près de **3,3 millions d'euros de crédits spécifiques et de droit commun**.

Au-delà des seuls moyens de crédits spécifiques dédiés à la politique de la ville, les partenaires ont souhaité indiquer les moyens déployés au titre des politiques publiques de droit commun, à destination des quartiers prioritaires et de leurs habitants en référence à chaque enjeu du Contrat de ville.

Le recensement du droit commun engagé est laborieux dans la mesure où il s'agit de discriminer dans le cadre des politiques publiques de chacune des institutions, les crédits engagés uniquement pour les quartiers politiques de la ville. Les différents partenaires financiers ont répertorié au mieux l'ensemble des crédits accordés en 2017 et le service de la politique de la ville a compilé l'ensemble de ces données. Ce travail, amorcé en 2016, reste très compliqué pour toutes les institutions et donne des résultats très contrastés par rapport à l'année précédente. Cela rend difficiles les comparaisons d'ensemble.

Enjeux du contrat de ville	Appel à projets 2017		Hors appel à projets	Total
	Crédits spécifiques	Droit commun	Droit commun	
Enjeux n ° 1-4 -8 : Développement de l'activité économique et de l'emploi	795 099 €	215 089 €	6 351 496 €	7 361 684 €
Enjeu n° 2 : Renforcer la mixité sociale à l'école, au collège et dans tous les lieux éducatifs en développant les coopérations et l'accompagnement des familles	409 465 €	114 522 €	9 006 939 €	9 530 926 €
Enjeu n° 3 : Renforcer le soutien aux adolescents	167 100 €	34 550 €	1 420 896 €	1 622 546 €
Enjeu n° 5 : organiser la mixité dans le logement à l'échelle métropolitaine	97 600 €	188 178 €	5 261 683 €	5 547 461 €
Enjeu n° 6 : renforcer l'accessibilité et la présence des équipements et services – accès à la santé - aux droits - à la culture et au sport	555 113 €	406 583 €	2 290 503 €	3 252 199 €
Enjeu n° 7 : élaborer un projet de renouvellement urbain ambitieux pour la Mosson et retisser la ville	- ¹		507 448 €	507 448 €
Enjeu n° 9 : rénover les démarches de gestion urbaine de proximité (GUP)	13 000 €	7 000 €	2 959 481 €	2 979 481 €
Enjeu n° 10 : placer la médiation comme levier de cohésion sociale	- ¹		5 000 €	5 000 €
enjeu n° 11 : prévention de la délinquance et sécurité	- ¹		317 352 €	317 352 €
Enjeu n° 12 : autres actions innovantes ou expérimentales dans les 4 axes transversaux du contrat de ville	173 972 €	113 933 €	40 568 €	328 473 €
Ingénierie	- ¹	- ¹	565 678 €	565 678 €
Conseils citoyens/participation des habitants	- ¹	- ¹	77 133 €	77 133 €
Total général	2 211 349 €	1 079 855 €	28 804 177 €	32 095 381 €

¹ Fiche opérationnelle/Enjeu non ouvert à l'appel à projets 2017

2. Dotation Politique de la ville

Montpellier a bénéficié pour la première fois en 2017 de la dotation politique de la ville (DPV). Celle-ci est attribuée aux communes qui font l'objet d'au moins une convention avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et dont au moins 19 % de la population vit dans les quartiers en politique de la ville (QPV).

La DPV est destinée à favoriser le financement de « *tout type d'action ou de programme s'inscrivant dans le cadre des actions prévues dans le contrat de ville, y compris des dépenses de fonctionnement* ». Elle finance tout type de projets réalisés exclusivement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ou situés à proximité et bénéficiant aux habitants des QPV.

La circulaire 2017 relative à la DPV incitait principalement les collectivités à financer des projets de réhabilitation des bâtiments scolaires. La DPV est normalement attribuée au porteur du contrat de ville, en l'occurrence Montpellier Méditerranée Métropole. Or les établissements scolaires relèvent de la compétence de la Ville. La Ville de Montpellier a donc été cosignataire de la convention entre l'Etat et la Métropole, afin de lui permettre de recevoir une partie des subventions attribuées.

La dotation 2017 était de 4 588 350 €, répartis à parts sensiblement égales entre les projets portés par la Ville (portant principalement sur les établissements scolaires) et la Métropole. Ne seront présentées dans le tableau ci-dessous que les sommes engagées en 2017, les autres opérations ciblées par la convention qui lie l'Etat, la Métropole et la Ville, étant programmées pour une réalisation en 2018.

Intitulé du projet	Quartier	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel HT	Part DPV (%)	Date prév. démarrage des travaux	Montant DPV
Opérations à maîtrise d'ouvrage Métropole						
Fonctionnement						
Démarche expérimentale auprès du projet DEMOS	Hauts de Massane Celleneuve Val de Croze Près d'Arènes	Métropole	66 000 €	100 %	1 ^{er} mai 2017	66 000 €
Sous total Métropole			66 000 €			66 000 €
Opérations à maîtrise d'ouvrage Ville						
Investissement						
Sécurisation des écoles face aux risques d'attentat	Ecoles des QPV	Ville	2 193 380 €	25 %	1 ^{er} juin 2017	548 345 €
Extension et réaménagement de l'école maternelle Pape Carpentier pour recréer des locaux d'usage : salle de motricité, extension du dortoir, du réfectoire	Celleneuve	Ville	2 850 000 €	40 %	1 ^{er} juillet 2017	1 140 000 €
Ecole élémentaire Joseph Delteil : extension de la salle de réfectoire	Petit Bard	Ville	170 000 €	40 %	10 juillet 2017	68 000 €
Ecole élémentaire Savary : réaménagement intérieur du restaurant scolaire	Pas du Loup Val de Croze	Ville	185 000 €	30 %	10 juillet 2017	55 500 €
Ecole élémentaire Julie Daubié : création de locaux pour le restaurant scolaire	Cévennes	Ville	100 000 €	30 %	10 juillet 2017	30 000 €
Ecole maternelle Geneviève Bon : rénovation partielle (sanitaires, étanchéité de la toiture-terrace et fenêtres dans le dortoir)	Petit Bard	Ville	105 000 €	30 %	10 juillet 2017	31 500 €
Aménagements permettant la mise en accessibilité aux personnes handicapées : école élémentaire Garibaldi	Lemasson	Ville	82 542 €	42,54 %	1 ^{er} juin 2017	35 111 €
Sous total Ville			5 685 922 €			1 908 456 €
Total général			5 751 922 €			1 974 456 €

3. Approche Territoriale Intégrée (ATI) et Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)

En décembre 2014, la Région lançait un appel à projets au titre des approches territoriales intégrées (ATI) permettant de bénéficier de crédits européens pour développer des projets bénéficiant aux habitants des quartiers prioritaires. Fin 2016, la Région actait le projet présenté par la Métropole et contractualisait un montant de 2,05 M€ de crédits FEDER réservés à 6 opérations :

- Réhabilitation de la résidence Saint Guilhem - Mosson (SFHE)
- Réaménagement des pistes cyclables Lodève – Petit Bard/Celleneuve (Métropole)
- Aménagement de la salle Louis Feuillade – Mosson (Ville de Montpellier)
- Aménagement de la base nautique des Garrigues – Mosson (Ville de Montpellier)
- Extension de la crèche Thérèse Sentis – Près d'Arènes (Ville de Montpellier)
- Etude et réalisation d'un centre d'affaires des quartiers – Mosson (Métropole)

Au cours de l'année 2017, 2 opérations ont fait l'objet d'un engagement pour un coût total de 3 234 838 € et une contribution du FEDER à hauteur de 1 031 573 € :

- Réhabilitation de la résidence Saint Guilhem
Coût total : 1 829 594 €
Contribution FEDER : 610 000 €
- Aménagement de la salle Louis Feuillade
Coût total : 1 405 244 €
Contribution FEDER : 421 573 €

Les dossiers des 4 autres projets retenus sont programmés pour 2018 et 2019.

B. Bilan des actions mises en œuvre

Le bilan des actions mises en œuvre au titre de l'année 2017 est présenté ci-après de manière synthétique autour des 5 objectifs opérationnels qui constituent l'ossature du contrat de ville :

- Organiser le développement de l'activité économique, de l'emploi et de l'insertion professionnelle en faveur des quartiers
- La mixité sociale dans le logement et la poursuite du renouvellement urbain
- Renforcer la mixité sociale à l'école, au collège et dans tous les lieux éducatifs
- Renforcer l'accessibilité aux services et équipements
- Offrir un meilleur cadre de vie au quotidien pour les habitants des quartiers par une présence renforcée de proximité

Ces 5 objectifs recouvrent les trois piliers du contrat de ville :

- développement économique et emploi,
- cadre de vie et renouvellement urbain,
- cohésion sociale.

Pour chacun de ces objectifs, les différents enjeux seront rappelés et les principales actions mises en œuvre en 2017 présentées. Un focus particulier sera porté sur des actions remarquables, à l'initiative de porteurs de projets associatifs, ou à celle des institutions elles-mêmes.

Organiser le développement de l'activité économique, de l'emploi et de l'insertion professionnelle en faveur des quartiers

Enjeux

- ➔ Développer un partenariat responsable, solidaire et durable avec les entreprises du territoire en faveur des quartiers prioritaires
- ➔ Soutenir le développement de l'activité économique pour et dans les quartiers
- ➔ Favoriser la co-construction de parcours vers l'emploi adaptés à la diversité des besoins des habitants des quartiers prioritaires...

Principales actions mises en œuvre

Pour rappel, cet objectif opérationnel s'est traduit par la mise en œuvre d'un **dispositif local innovant**, le **PrOjet pour le Développement de l'Emploi Métropolitain – PODEM** qui se caractérise par :

- Une **organisation dédiée** et co-animée par la Métropole et l'Etat facilitant le dialogue et la coordination entre institutions (acteurs du Service Public de l'Emploi : Pôle emploi, Mission Locale des Jeunes métropolitaine et Cap Emploi, Région Occitanie, Département de l'Hérault, Ville de Montpellier, Caisse des dépôts et consignations, Chambre de Métiers, CCI, CAF, CCAS de Montpellier et plus récemment l'Agence France Entrepreneur (AFE) et les autres parties prenantes de la démarche (acteurs économiques, associations, citoyens...).



- Un **plan d'action ambitieux**, partenarial comprenant (\pm) 80 projets dont les $\frac{3}{4}$ sont en cours de réalisation. Ces actions constituent majoritairement une offre de services en direction des habitants des quartiers prioritaires de la ville et s'inscrivent en 2017 dans les thématiques suivantes :
 - ↳ 8 actions visent à soutenir la création d'activité dans et pour les quartiers,
 - ↳ 10 actions autour des questions liées à l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement/médiation de proximité, vers l'emploi,
 - ↳ 19 actions relatives à l'apprentissage du français en proximité,
 - ↳ 11 actions expérimentales visant à redonner goût au savoir et à l'apprentissage pour des jeunes,
 - ↳ 3 actions visant à lever les freins à l'emploi,
 - ↳ 4 actions favorisant l'insertion via l'activité économique,
 - ↳ 5 actions favorisant la rencontre entre entreprises et habitants
 - ↳ ...

La mise en place de ces actions a été réalisée en **priorisant trois grands axes** :

- la mobilisation des entreprises,
- l'insertion des jeunes,
- le développement économique urbain des quartiers.

1. La mobilisation des entreprises

- La **Charte Entreprises et Quartiers** qui se traduit par la mobilisation de 38 entreprises en un an.



La Charte Entreprises et Quartiers formalise l'engagement des entreprises à déployer des actions concrètes pour favoriser l'emploi et l'insertion des habitants des quartiers prioritaires. En 2017, ce sont 38 entreprises qui se sont impliquées dans différentes actions (accueil de stagiaires dont les élèves de 3^{ème} des collèges, parrainage, visites d'entreprises, témoignage, conseil, recrutement, mécénat...).

Les entreprises signataires :

EDF, Comptalia, Montpellier Business School, Drôle de pain, Clinique du Millénaire, Dell, Engie, Manpower, SCP Tisseyre Vidal, Hygie Sphere, KPMG, ELA Innovation, BRL, Groupe E4, Bureaux & Co, SNCF, Groupe Dimavie, Enedis, FDI Groupe, Apéf Services, Com'Une Exception, BNP Paribas, Bouygues es, Electro Depot, Philip Freres, ServicesYou, Veolia, Orange, Mutuelle des Motards, IKEA, La Poste, Nicollin, Kaliop, Matooma, Systeme U, AG2R, Carrefour et Carsat.

- La plateforme collaborative métropolitaine Clauses sociales, avec une priorité sur les publics des quartiers. Cette plateforme, soutenue par l'État et le Fonds Social Européen, permet de déployer une offre de services « clé en main » en direction de donneurs d'ordres, d'entreprises et de partenaires de l'emploi et de l'insertion. L'objectif est de faciliter l'application de la clause sociale afin d'accroître de manière quantitative et qualitative les opportunités d'insertion. Les chiffres clés 2016/2017 sont les suivants :
 - ↪ 162 entreprises concernées,
 - ↪ 24 donneurs d'ordres différents dont ACM, Montpellier Méditerranée Métropole, la Ville de Montpellier, la SERM/SA3M, la SNCF, la TAM, Mercadis – SOMIMON...
 - ↪ 10 structures d'Insertion par l'Activité Economique ont réalisé 56 % des heures,
 - ↪ Plus de 228 000 heures d'insertion réalisées par 373 salariés (dont 85 % avec un faible niveau de qualification (CAP, BEP et infra) et **43 % issus des Quartiers Politique de la Ville**)
 - ↪ Un partenariat étroit avec les acteurs du Service Public de l'Emploi : Pôle Emploi, La Mission Locale des Jeunes métropolitaine et Cap Emploi.

2. L'insertion professionnelle avec une priorité sur le public jeune des quartiers

La jeunesse est un axe transversal du Contrat de Ville. Des actions « passerelles » ont été développées en partenariat avec des associations en direction des jeunes en recherche d'emploi, en vue de faciliter leur insertion, c'est le cas :

- Du chantier d'insertion Numérique @t Work porté par Informatique Plus :
Ce chantier se déroule sur 12 mois, dans le quartier du Petit-Bard Pergola. Il cible notamment des jeunes habitants des quartiers prioritaires et fonctionne comme « agence de communication solidaire » (création de sites web, conception et réalisation multimédia...). Cette activité constitue un support permettant à l'association de créer 12 postes de travail destinés à des personnes sans emploi et rencontrant des difficultés. La première expérimentation s'est soldée par d'excellents résultats puisque sur les 17 salariés qui ont intégré le chantier (dont 11 jeunes et 8 des quartiers prioritaires), 14 personnes soit 82 % sont sorties pour motif dynamique :
 - ↪ 6 en emploi durable (CDI ou CDD > 6 mois),
 - ↪ 1 sortie de transition (CDD < 6 mois) : 1 jeune,
 - ↪ 7 sorties positives (5 formations qualifiantes et 2 contrats aidés).
- Des commissions d'insertion et actions de proximité animées par la Mission Locale des Jeunes Montpellier Méditerranée Métropole :
Ces commissions d'insertion se traduisent concrètement par des rencontres régulières visant à coordonner et mettre en synergie une pluralité d'acteurs de terrain intervenant auprès de jeunes des quartiers prioritaires rencontrant des difficultés particulières dans leur insertion professionnelle. L'objectif est de les inscrire dans un véritable parcours d'insertion durable et coordonné.
Il existe trois commissions d'insertion aujourd'hui : Mosson (Paillade et Hauts de Massane) ; Cévennes (Petit-Bard - Pergola, Cévennes, Celleneuve) ; Croix d'Argent (Figuerolles, Gély, Lemasson, Près d'Arènes, Pas du Loup/Val de Croze). Les principaux chiffres clés de 2017 :
 - ↪ 336 jeunes au total suivis (127 femmes et 209 hommes),
 - ↪ 32 commissions réunies et 157 jeunes suivis de manière partagée,
 - ↪ 126 jeunes reçus sur les permanences de proximité,
 - ↪ 5 rencontres organisées dans le cadre du club des filles (55 jeunes filles présentes dont 90 % dans les quartiers politique de la Ville),
 - ↪ 14 réunions d'échanges sur les candidatures pour les chantiers ANRU dont 7 jurys de présélection et 29 jeunes recrutés.

Appel à projets 2017

Concernant les enjeux n° 1-4 -8 (développement de l'activité économique et de l'emploi), 63 projets ont été retenus en 2017 pour un total de 795 099 € de crédits spécifiques.

Cet enjeu représente donc près de 30 % des crédits mobilisés pour l'appel à projets, bien qu'il ne représente moins de 20 % des projets financés.

3. Le développement économique urbain

La création d'entreprises et le développement de l'activité économique des entreprises implantées peuvent être des réponses au chômage des habitants dans les quartiers prioritaires de la ville. De ce fait, ils constituent une priorité du Podem qui s'est traduit dès 2016 par la mise en place d'actions notamment d'accompagnement et de financement adaptés et accessibles aux habitants des quartiers.

- Le « Fonds d'Excellence Quartier » porté par Initiative Montpellier Pic Saint Loup (membre du réseau Initiative France) :

En partenariat avec l'association AXENTS implantée au cœur de la Mosson, IMPSL a créé un fonds innovant alliant un prêt d'honneur de 2 000 à 10 000 € (sans intérêt ni garantie) et un prêt bancaire ou assimilé dont il constitue un effet levier. Les résultats en 2017 :

- ↳ 10 projets de création ou reprise d'entreprises financés,
- ↳ 80 000 € de « Fonds Excellence Quartier accordés »,
- ↳ Plus de 900 000 € de cofinancements associés (prêts bancaires, autres prêts d'honneur, subventions),
- ↳ 48 emplois créés ou maintenus.

En 2018, l'objectif est de tripler le nombre de bénéficiaires du Fonds Excellence Quartier et ainsi participer à la création ou au maintien de 90 emplois grâce notamment aux moyens supplémentaires apportés par l'Agence France Entreprise (AFE).

- Un partenariat étroit avec l'Agence France Entrepreneur en faveur de la création d'entreprises sur les quartiers de la Politique de la Ville :

Suite à une série d'appels à projets lancée en février 2017, l'Agence France Entrepreneur (AFE) a retenu deux projets sur le territoire métropolitain :

- ↳ le projet de « Fabrique à entreprendre » à la Mosson
- ↳ le lancement d'un appel à projets en 2018 dédié à l'entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires de Montpellier, co-construit et cofinancé par la Métropole et l'AFE.

Le projet innovant et ambitieux de « Fabrique à entreprendre », soutenu par la Métropole, l'Etat, la Caisse des Dépôts et la Région, aux côtés de l'AFE, vise à expérimenter sur 3 ans (2018-2020) et sur le territoire de la Mosson un guichet unique, véritable plateforme entrepreneuriale, permettant de faire le lien entre l'offre de services des principaux acteurs de la création/reprise d'entreprises et les habitants du quartier de la Mosson ayant le souhait de créer ou reprendre une activité.

Ce projet est porté par un consortium d'acteurs composé de Adie, Airdie, Axents, BGE Montpellier, Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Hérault, Chambre des Métiers de l'Hérault, Initiative Montpellier et PFCA34. De par son expertise dans l'accompagnement de porteurs de projets ainsi que de son implantation au cœur du quartier de la Mosson, l'association AXENTS a été désignée cheffe de file de ce consortium.

Co-construit et cofinancé à parts égales par la Métropole et l'AFE (enveloppe de 120 000 € pour 2018), l'appel à projets dédié à l'entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires de Montpellier vise à faire émerger des actions

nouvelles porteuses d'innovation ou permettre à des actions existantes de changer d'échelle en faveur de la création, reprise et développement d'entreprises.

L'appel à projets 2018 a permis de retenir huit projets portés par sept organismes qui bénéficieront d'un soutien financier de la Métropole, de l'AFE, mais également de cofinancement d'autres partenaires (Etat, Région, Caisse des dépôts, Conseil Départemental, Ville de Montpellier).

Charte entreprises et quartiers

Mobilisation des entreprises pour le soutien aux initiatives locales et mécénat de solidarité



La **BNP** a financé du matériel informatique nomade « la valise numérique » à hauteur de 2000 € dans le cadre du projet e-administration et accès aux droits porté par le **Centre d'Accompagnement Parcours Adultes et Jeune (APAJ)**.

Il s'agit d'un accompagnement dans les démarches administratives et l'utilisation de l'outil numérique dans une logique d'autonomie des habitants des quartiers prioritaires (Gély/Figuerolles, Prés d'Arènes, Aiguelongue).



Charte entreprises et quartiers

Mobilisation des entreprises pour l'éducation et l'orientation scolaire



ServicesYou et Matooma, 2 start-up dans le secteur du numérique ont témoigné de leurs métiers et partagé leur expérience d'entrepreneur auprès d'une 15aine de jeunes scolarisés issus des quartiers, en partenariat avec **l'association ASA**.

Les deux entreprises ont ouvert leurs portes ou emmené ces jeunes dans des endroits emblématiques comme l'espace de la French Tech afin de coupler les témoignages à une visite d'entreprises du secteur.



La mixité sociale dans le logement et la poursuite du renouvellement urbain

Enjeux

- Répondre aux enjeux de cohérence, lisibilité et de transparence des attributions, de meilleure répartition géographique des ménages prioritaires et de mixité sociale par une politique de peuplement à l'échelle métropolitaine
- Intervenir sur les quartiers afin améliorer le cadre de vie et réduire la précarité énergétique pour les habitants, notamment par des opérations de renouvellement urbain

Principales actions mises en œuvre

- La poursuite du renouvellement urbain sur les quartiers du Petit Bard et du Centre et sa finalisation sur le quartier de la Mosson (ANRU 1).
 - Traitement des espaces publics sur Pierres Vives à la Mosson qui clôt le PRU Mosson
 - Achèvement de la 2nde tranche de réhabilitation à la cité Gély (19 logements)
 - Démarrage du dernier chantier de construction de logements sociaux sur site (30 logements) par FDI Habitat sur le Petit Bard
- La mise en œuvre du protocole de préfiguration (volet études prévu jusqu'en 2019) pour les deux opérations de renouvellement urbain retenues au niveau national au titre du NPNRU (ANRU 2) : Mosson et Cévennes.
- Des opérations anticipées qui ont démarré sur la Mosson : démolition de la tour d'Alembert, réhabilitation des résidences Lou Cap Dou Mail, Cérès et Gémeaux.
- L'Intervention sur les copropriétés dégradées
 - OPAH copropriété dégradée Cévennes 1 : 5 bâtiments - I, N, H, Jet L ont été réhabilités représentant 356 logements pour un montant de plus de 9 M€ de travaux et 3 M€ de subventions. Les travaux de réhabilitation thermique de 2 derniers bâtiments (K et M - 88 logements) ont été lancés en 2017.
 - Sur Cévennes 2 et Parc des Arceaux : Demande formulée par la Métropole au titre du programme « Ville de demain » pour une intervention sur ces 2 copropriétés
 - Résidence des Flamands Roses (132 logements) : Engagement de travaux d'économie d'énergie à hauteur de 1,4 M€. Bâtiment A achevé en 2017 (bâtiment B en 2018).
 - La poursuite de 6 Programmes Opérationnels de Prévention et d'Accompagnement (POPAC) qui couvrent plus de 2000 logements privés sur les copropriétés des Cévennes et de la Mosson (Pic Saint Loup, Font Del Rey, Terrasses des allées du bois, Bonnier de la Mosson, Plein Ciel, Lac 2, Espérou, et Hortus) afin d'intervenir de manière préventive sur ces copropriétés et décider le cas échéant d'une intervention adaptée pour stopper le processus de dégradation.

Appel à projets 2017

8 projets soutenus dans le cadre de l'appel à projets 2017 dans le domaine de l'accompagnement social au logement pour un soutien financier à hauteur de près de 300 000 € par l'ensemble des partenaires.

Projet de rénovation urbaine du Petit-Bard Quelques chiffres clés (juin 2017)

Démarré en 2005 pour un coût total d'opération de plus de 150 M€, le projet de rénovation urbaine du Petit Bard sera achevé de manière opérationnelle en 2021. La plupart des opérations, dont la partie relogement, sont arrivées à leur terme fin 2017.

Relogement

Sur les 593 relogements à effectuer pour la libération des 462 logements à démolir, 587 ont été réalisés (99 %) avec un taux de 28 % de décohabitation. Près de 74 % des ménages ont été relogés hors site (26 % sur site), dont 50 % sur la Ville de Montpellier hors QPV.

Démolitions

Sur l'ensemble des 462 logements à démolir : 343 ont été démolis. Il reste 20 logements à déconstruire sur le bâtiment D, 11 sur le bâtiment G8 et 88 sur le bâtiment F (démarrage en 2018).

Reconstructions sur site et hors site

Parmi les 550 logements locatifs sociaux devant être reconstruits, 217 l'ont été sur site sur un objectif de 247.

- résidence SHEMC/ACM « Arthur Young » livrée en 2008 : 43 logements
- résidence Hérault Habitat « Stéphane Hessel » livrée en 2013 : 40 logements
- résidence Hérault Habitat « Fabre d'Eglantine » livrée en 2016 : 61 logements
- résidence ACM « Les Jasmins » livrée en 2016 : 73 logements

Le chantier de construction des 30 derniers logements sociaux programmés a démarré en septembre 2017 pour une livraison début 2019 (future résidence « Elaïa » de FDI Habitat).

Sur les 303 logements locatifs sociaux à reconstruire hors site, la totalité a été livrée.



Résidence les Jasmins (ACM habitat)

Réhabilitations

La totalité des 390 logements privés ont été réhabilités en parties communes, concernant au total 8 copropriétés : 355 logements inscrits dans le Plan de Sauvegarde du Petit Bard et 35 concernés par l'OPAH de la résidence Apollinaire. Les travaux comprenaient notamment l'étanchéité des toitures, l'isolation thermique des façades et des logements (changement des fenêtres et portes palières) et l'individualisation des compteurs d'eau et des chaudières.

En parties privatives, 83 logements ont été réhabilités : 12 dans le cadre de l'OPAH Apollinaire sur un objectif de 19 et 71 dans le cadre du Plan de sauvegarde du Petit Bard (dont 60 par la SERM) sur un objectif de 145 (propriétaires occupants et propriétaires bailleurs).

Un grand nombre de travaux ayant été intégrés dans le programme des parties communes, les interventions ont essentiellement concerné la mise aux normes électriques, la rénovation des pièces d'eau, la réfection des revêtements de murs et de sols.



Par ailleurs, la totalité du grand ensemble de la Pergola soit 478 logements (soit 9 bâtiments) a été réhabilitée entre juin 2011 et mars 2013 par le bailleur Hérault Habitat, hors financements du PRU : isolation extérieure, rénovation des façades et, rénovation intérieure des logements avec obtention du label BBC (montant global de 10,4 millions €)



Le grand ensemble social « La Pergola » réhabilité

Résidentialisations

310 logements privés réhabilités ont été résidentialisés sur un objectif de 390 (Bâtiments C1, C2, C3, D7-D15, E). Les 35 logements de la copropriété Apollinaire sont en cours de résidentialisation. Il restera une dernière copropriété (bâtiment I), dont les travaux sont prévus en 2018-2019.

La totalité du parc locatif social existant de la Pergola (soit 481 logements) a été résidentialisé entre 2005 et 2008. Ces travaux intègrent une clarification des limites domaniales grâce à la pose de clôtures, une restructuration des places de stationnement extérieures (pas de parking en sous-sol pour tous les bâtiments existants), la réalisation de locaux pour les ordures ménagères et les encombrants, la pose de portails-portillons pour gérer les contrôles d'accès.

Toutes les résidences neuves intègrent ces prestations ainsi que du stationnement en sous-sol.

Equipements

Des équipements notables ont été réalisés, en sus du maintien d'un certain nombre d'autres : la Maison pour Tous François Villon (Ville) livrée en février 2011, la médiathèque William Shakespeare, et la Salle culturelle et sportive pour le dojo et la boxe (Ville) livrée en 2010.



Espaces publics

Plusieurs espaces publics ont été aménagés dont notamment : la rue Paul Rimbaud (livrée en 2015 par la Ville de Montpellier), la voirie de piquage Pergola (livrée en 2016 par Hérault Habitat), la place centrale – marché (livrée en 2016 par la SA3M).

D'autres sont en cours d'études :

- la coulée verte (en cours d'étude – travaux en 2018)
- le square en cœur de quartier (en cours d'étude – travaux en 2018)
- la liaison modes doux Oasis-Lodève (en cours d'étude – travaux Mai 2019)
- le réaménagement de l'avenue de Lodève (en cours d'étude – travaux début 2019)

Commerces

Aux abords de la nouvelle place publique qui accueille chaque jeudi matin le marché municipal depuis le 8 décembre 2016, les travaux de restructuration des locaux commerciaux situés au rez-de-chaussée de la résidence Apollinaire sont en cours depuis novembre 2014. A ce stade, 5 locaux commerciaux (point pizza, boulangerie, boucherie, salon de coiffure homme, fruits-légumes) et un local associatif (Essor) ont été livrés. Les opérations se poursuivront jusqu'en 2018.

Les travaux d'aménagement des 250 m² de locaux d'activité situés au rez-de-chaussée de la résidence Apollinaire ont quant à eux démarré en septembre 2017 en vue de l'installation de plusieurs commerces.

L'ensemble de ces locaux sera acheté par l'EPARECA qui en assurera la propriété et la gestion unique (baux commerciaux) pendant une période d'au moins dix ans.

Cette offre sera complétée par les activités paramédicales ou de services qui viendront s'implanter dans la résidence Elaïa en cours de construction par FDI Habitat au droit de la place.

Renforcer la mixité sociale à l'école, au collège et dans tous les lieux éducatifs

Enjeux

- ➔ **Renforcer la logique de parcours éducatif.** Dans une approche éducative globale, le jeune et son parcours doivent être placés au centre des préoccupations des coéducateurs (famille, école, partenaires éducatifs). L'articulation et la cohérence des dispositifs doivent permettre l'accompagnement des jeunes, notamment dans les phases de transitions ou les situations de rupture, afin de lui garantir les conditions de sa réussite.
- ➔ **Développer une politique jeunesse ambitieuse.** Une part importante des inégalités éducatives se joue aussi hors de l'école, à travers des inégalités d'accès à des loisirs éducatifs de qualité, par la capacité des familles à accompagner leurs enfants vers des parcours éducatifs diversifiés ou par les inégalités entre les territoires. Une action publique (politique jeunesse) volontaire sur les QPV est importante pour dépasser ces inégalités.

Principales actions mises en œuvre

Renforcer la logique de parcours éducatif

- Concernant la petite enfance, de nombreuses actions autour de la culture se développent, notamment sur les QPV. Elles favorisent **l'accès à la culture pour les familles** et contribuent à renforcer l'attractivité de certaines crèches en proposant des contenus différents et plus porteurs. Le projet « des tout-petits au Musée » inscrit dans le projet éducatif global de la Ville de Montpellier, en est un exemple probant. Destiné aux 0-3 ans, cette action est un vecteur de lutte contre l'exclusion, puisque les parents sont invités à accompagner leurs enfants lors de sorties au Musée. Des malettes pédagogiques ont été conçues en lien avec les médiateurs du musée Fabre et les professionnels de la direction de l'enfance. Les visites destinées aux tout-petits sont accompagnées par des professionnels de la petite enfance préalablement formés à la conduite de visites au musée. Ce projet concerne aujourd'hui l'ensemble des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) - micro-crèches, crèches, haltes-garderies - de la métropole et toutes les familles peuvent se rendre à l'accueil d'un musée pour accéder à la malette pédagogique.
- Afin de rompre l'isolement des parents et de faciliter la « réassurance parentale », les Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) se développent sur Montpellier. Ils sont ouverts aux enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leurs parents, qui participent à des temps conviviaux de jeux et d'échanges et d'accompagnement à la fonction parentale. Ils permettent la **socialisation précoce de l'enfant** en amont des établissements d'Accueil du Jeune Enfant. 3 LAEP sont situés en QPV : le LAEP géré par l'association Baobab, situé sur le quartier Mosson, le LAEP géré par l'association Baobab, situé sur le quartier Croix d'Argent et accueillant des familles de Lemasson et le LAEP géré par l'association Jouons en Ludothèque, situé sur le quartier Petit Bard.

- Plusieurs **dispositifs d'accueils ponctuels** sont proposés pour des femmes en réinsertion professionnelle ou sociale, leur permettant de disposer ainsi d'un mode de garde pendant le temps de leur formation : le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) notamment pour les femmes victimes de violences conjugales, la Plateforme Garde d'Enfants avec la CAF, la micro-crèche itinérante Babycar gérée par le Mas des Moulins, les Fabulettes gérées par l'association ALPJ pour des mères en cours d'alphabétisation, la crèche à horaires atypiques gérée par Adages ou encore les garderies mises en place lors de l'opération « Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE).
Comme les lieux d'accueil enfant-parent (LAEP), ces dispositifs ne sont pas assez connus et utilisés par les parents. Une réflexion sur l'amplitude horaire et l'information au public est en cours.
- 9 dispositifs d'**accueil d'enfants de moins de 3 ans** (partenariat Ville – Education Nationale) sont mis en place avec la mise à disposition d'agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), essentiellement sur les QPV Mosson (écoles Nicolas COPERNIC, Indira GANDHI, Martin LUTHER KING, Vincent VAN GOGH, Pablo PICASSO, Jacques PREVERT), Petit Bard (écoles Madeleine BRES, Geneviève BON) et Pompignane (Sergueï PROKOVIEV). Ces dispositifs mobilisent 324 023 € (Ville) et 228 872 € (Education Nationale) de crédits de droit commun. Ils favorisent l'entrée dans la scolarité en maternelle.
- Les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) situés en QPV travaillent également le **passage entre la crèche et l'école maternelle**, notamment dans les quartiers Aiguelongue (Halte-garderie Pitchot NANET et école Luis DE CAMOENS) et Prés d'Arènes (Crèche Thérèse SENTIS et écoles Jean COCTEAU et Simone SIGNORET, Halte-Garderie Oustal dou Caganis et école Jean COCTEAU). Un travail similaire est engagé par l'EAJE multi-accueil de la CAF à la Paillade.
Ces établissements mobilisent des crédits de droit commun de la Ville (9 270 €) ainsi que des prestations et crédits de droit commun de la CAF.
Ils sont cependant encore trop peu connus et les institutions partenaires souhaitent développer la communication autour de ces établissements.
- Le **dédoulement des classes de CP** mis en place au début de l'année scolaire 2017/2018 en REP+ a mobilisé des moyens supplémentaires de l'Education Nationale (enseignants) et des moyens matériels de la Ville (évalués à 110 000 €).
Ce dispositif se poursuit en 2018, en REP+, avec le dédoublement des classes de CE1 et en REP, avec le dédoublement des classes de CP. Le bilan de cette première année de mise en œuvre sera prochainement proposé par l'Education Nationale.
- Le **Programme de Réussite Educative (PRE)** s'est progressivement développé en 2017 sur les plus petits territoires de la Politique de la Ville de Montpellier (Pompignane, Aiguelongue, Prés d'Arènes et Pas-du-Loup/Val de Croze...) avec plus de 50 enfants bénéficiant de nouveaux parcours adaptés.
Pour l'ensemble des QPV, 850 enfants ou jeunes ont bénéficié d'un accompagnement par le PRE en 2017, dont 475 nouvelles situations.
Différentes actions ont été proposées. Elles concernent tous les aspects de la vie de l'enfant et proposent des réponses différentes et adaptées, parfois collectives, avec 271 enfants suivis dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité (clubs Coup de Pouce/Ateliers Malins CP) en 2017, mais le plus souvent de manière individuelle (accompagnements personnalisés) :

 - 235 accompagnements autour de la mise en œuvre et le suivi des parcours de santé (travailler avec les familles la compréhension des préconisations de soin, accepter les situations de handicap et la mise en œuvre des parcours de santé...).

- Soutien des familles dans les démarches d'orientation vers la scolarisation adaptée ou spécialisée (96 enfants suivis).
- Accompagnement vers la pratique sportive et les activités culturelles (76 suivis).
- Accompagnement des parents dans leur mission éducative (87 suivis).

Enfin, des actions plus spécifiques concernent la prévention du décrochage scolaire et notamment l'accueil des collégiens temporairement exclus avec le **Programme d'Accueil et d'Accompagnement vers la Réussite Educative (PAARE)**, soutenu financièrement dans le cadre du PRE par l'Etat (42 431 €), mais également par la CAF (4 000 €) et la Ville à travers le CLSPD (20 000 €). 85 collégiens ont été accueillis en 2017.

Les parcours PRE ont concerné 335 filles et 535 garçons, scolarisés à plus de 73 % en élémentaire, le PRE bénéficiant majoritairement à des garçons de moins de dix ans.

En 2017, le dispositif a mobilisé plus de 350 000 € de crédits spécifiques (hors appel à projets) versés par l'Etat, 172 000 € de crédits de droit commun proposés par la Ville de Montpellier et 37 184 € par la CAF pour le cofinancement du PAARE (4 000 €), des Ateliers Malins CP (6 600 €) et de Coups de Pouce (26 584 €).

Plus largement, la CAF a accordé 170 990 € dans le cadre des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) pour 19 associations situées en QPV à Montpellier.

- Le collège Simone-Veil (ex Las Cazes) a poursuivi l'ouverture de nouvelles sections afin de renforcer l'attractivité de l'établissement et de favoriser la mixité : section internationale, sections basket et judo, section rugby en partenariat avec le Montpellier Hérault Rugby (MHR) avec une possibilité d'internat, une filière « Arts de la scène et du spectacle » en 6^{ème} et un Pôle sciences en lien avec l'université des sciences de Montpellier. Cette démarche interventionniste a porté ses fruits : le nombre d'élèves a augmenté et la proportion d'élèves boursiers diminue.

D'autres établissements scolaires envisagent de proposer des **filières d'excellence** pour renforcer la mixité sociale, notamment sur la Mosson.

Appel à projets 2017

77 projets ont été déposés par les associations dans le cadre de l'appel à projets du contrat de ville. 63 projets ont été retenus et financés à hauteur de 599 487 € par l'ensemble des partenaires. Ils sont répartis sur 6 programmes :

- 24 projets concernent la fiche action 2.3 (Projet éducatif concerté pour renforcer la mixité sociale à l'école et au collège)
- 11 projets concernent la fiche action 2.4 (Développer des accueils de loisirs (ALSH) de qualité dans les QPV)
- 15 projets concernent la fiche action 2.7 (Associer les parents à l'école)
- 6 projets concernent la fiche action 2,8 (Objectif stage réussi)
- 1 projet concerne la fiche action 2.10 (Développer les lieux d'accueils parents enfants dans les QPV)
- 1 projet concerne la fiche action 2,11 (Formation et accompagnement des professionnels en matière de soutien à la parentalité)
- 5 projets concernent la fiche action 2.12 (Favoriser l'accès à la culture des tout-petits).

Renforcer le soutien à la jeunesse

- L'**Accueil Jeunes Mosson**, géré par l'UFOLEP et porté par le Centre Social CAF Paillade, a accueilli 90 jeunes en 2017. 43 jeunes ont fréquenté l'Accueil jeunes de manière régulière dont 16 filles. Ce mode d'accueil correspond aux besoins, pratiques et habitudes des jeunes de la Mosson ainsi qu'à leur famille (souplesse dans le fonctionnement en semaine, accueil en soirée, le mercredi, le samedi et pendant les vacances scolaires).

C'est un lieu fréquenté à la fois par les filles et les garçons qu'ils se sont approprié et qu'ils investissent. Cette action constitue un véritable levier pour l'émancipation et l'autonomie des jeunes et participe à l'accessibilité aux loisirs sportifs, culturels et éducatifs.

- En 2017 a été initié un travail de réflexion au sein des 3 collectivités (Ville, Métropole et CCAS) autour de questions liées à la jeunesse, dans le cadre d'une **démarche Lab**. Il s'agissait notamment de travailler sur une coordination territoriale des actions jeunesse sur le quartier Hauts de Massane.

Le quartier souffre d'un net déficit d'offre d'animation à l'attention des jeunes pré-adolescents et adolescents, en particulier dans les temps où cette animation serait la plus nécessaire : soirs, week-ends, vacances scolaires. Les familles ont également exprimé leur besoin d'avoir accès à une offre de soutien scolaire accessible, suffisante et de qualité et, plus largement, d'un accompagnement dans les démarches administratives et d'accès aux droits.

La démarche Lab engagée en 2017 a permis de dégager des pistes de réflexion qu'il convient maintenant de détailler, afin d'élaborer des propositions concrètes d'amélioration de l'offre pour les années à venir. Certaines actions pourraient être portées directement par les collectivités, d'autres laissées à l'initiative associative, même si, dans ce cas, la mise en place d'un cahier des charges spécifique au territoire des Hauts de Massane (valorisant les projets en faveur des adolescents, de la mixité, de la qualité de l'accompagnement scolaire...) constituerait un moyen efficace d'incitation au développement d'une offre répondant aux enjeux les plus prioritaires.

- Les **chantiers citoyens** consistent à réaliser des travaux d'intérêt collectif sur la ville de Montpellier. Ils permettent aux jeunes d'appréhender la notion de citoyenneté et de s'engager dans une démarche d'insertion professionnelle. En 2017, la Ville a financé 5 chantiers citoyens à hauteur de 10 000 € ; 29 jeunes y ont participé. Au-delà de l'apport financier, la Ville et le CCAS ont mis à disposition leurs infrastructures pour la réalisation des chantiers (EHPAD, crèches...) et la Ville a également permis à ces jeunes de participer à des événements tels que Handi'Com, afin de réaliser une mission de sensibilisation des écoliers aux questions liées au handicap.
- Les **chantiers éducatifs** constituent des dispositifs d'insertion professionnelle pilotés par les acteurs de terrain. Chaque chantier éducatif s'adresse à des jeunes ne bénéficiant pas ou peu des dispositifs de droit commun, en rupture avec les institutions et/ou en voie de marginalisation. En 2017, la Ville a financé à hauteur de 20 000 €, 4 chantiers éducatifs ; 21 jeunes y ont participé. De la même manière que pour les chantiers citoyens, la Ville a mis à disposition ses équipements, diversifiant ainsi les supports de travail pour les jeunes (Théâtre Jean Vilar, CCAS, Zoo du Lunaret...). Les participants peuvent ainsi bénéficier de l'expérience des agents municipaux et ces derniers sont valorisés dans leurs missions à travers cet accompagnement pédagogique. Ces chantiers ont une réelle valeur ajoutée pour les équipes municipales.

Appel à projets 2017

30 projets ont été déposés par les associations dans le cadre de l'appel à projets 2017 du contrat de ville. 26 projets retenus et financés à hauteur de 289 686 € par l'ensemble des partenaires et répartis sur 2 programmes :

- 20 projets concernent la fiche action 3.2 (Développement d'accueils ados dans les QPV)
- 6 projets concernent la fiche action 3.3 (Développement de l'animation de rue)

Médiation pour les enfants non-inscrits à l'école

Inscrite dans l'avenant du contrat de ville signé en 2016, cette action a été mise en œuvre dans le cadre du Programme de Réussite Educative (PRE), en lien avec l'APAJ (Association Accompagnement de Parcours Adultes et Jeunes).

Objectifs

- Identifier les élèves ne respectant pas l'obligation scolaire.
- Identifier les causes de leur décrochage
- Positionner les élèves pour les rescolariser



Après un travail important de recensement et de suivi de cohortes, réalisé en lien avec les écoles Denis DIDEROT, Jean ZAY et Frédéric BAZILLE, ainsi que les collèges Gérard PHILIPPE, FONTCARRADE et JOFFRE, il a été possible d'identifier des élèves absents, inscrits dans des établissements, mais non signalés à la Direction des Services de l'Education Nationale (DSDEN). Ces élèves échappaient à la scolarité obligatoire.

Public cible

150 jeunes non scolarisés ont été identifiés. Certains étaient inscrits dans des collèges bien qu'ils n'y soient jamais allés, d'autres n'étaient plus sur les listings Education Nationale, bien que relevant de l'obligation scolaire.

Résultats

Après le travail de repérage par la référente de parcours PRE et la vérification de ses informations auprès des services de l'Education Nationale, un travail de médiation a commencé pour une dizaine d'enfants et leur famille, afin de favoriser la rescolarisation.

Une enseignante spécialisée de l'école d'adaptation de l'APAJ a été missionnée par l'Education Nationale pour réaliser des bilans afin d'évaluer le niveau des jeunes non scolarisés. Une fois positionnés, ils ont été orientés vers leur établissement de secteur, où ils ont été pris en charge par des enseignants spécialisés et, en fonction de leur niveau, ont pu bénéficier d'emplois du temps aménagés.

D'autres élèves seront progressivement rescolarisés, mais il est nécessaire de s'assurer de la capacité de chaque établissement à accueillir des élèves de très faible niveau. Ceci nécessitera sans doute des moyens humains supplémentaires (enseignant spécialisé...).

En amont, et pour éviter le décrochage scolaire, l'Education Nationale a renforcé son protocole absentéisme pour le second degré et envisage de le développer sur le 1^{er} degré.

Dès les premières absences et après information des parents, les équipes enseignantes doivent signaler les élèves au service absentéisme de la DSDEN (systématique après 4,5 jours d'absence). Lorsque l'élève ne revient pas en cours, les familles sont informées, puis convoquées, d'abord à la DSDEN, ensuite par le procureur de la République pour un rappel à la loi. Des stages destinés aux parents peuvent également être proposés par le procureur, pour les sensibiliser. Ils sont assortis d'un contrôle de l'assiduité scolaire.

Objectif stage réussi

D'une durée de 3 à 5 jours, le stage de 3^{ème} est obligatoire. Il donne à l'élève l'occasion de découvrir le monde professionnel, de se confronter aux réalités concrètes du travail et de préciser son projet d'orientation. Dans la grande majorité des cas, les élèves trouvent leur stage grâce à leur réseau ou celui de leurs parents, mais dans les quartiers populaires, ces réseaux fonctionnent moins.

Aussi, des associations ont souhaité proposer un accompagnement aux élèves de 3^{ème} et les mettre en relation avec des professionnels.

Inscrite dans l'avenant du contrat de ville signé en 2016, une fiche action a été ouverte à l'appel à projets 2017. Elle concerne plus largement l'accueil des jeunes dans les entreprises (6 actions ont été retenues en 2017), mais 3 projets concernent directement l'accompagnement des stages de 3^{ème} : **Cité Citoyenne** (Tremplin vers un stage réussi), **FACE** (Pour un stage réussi) et **Générationnaires solidaires et citoyennes - GSC** (objectif stage réussi).



Face Hérault et le réseau des Médiathèques de Montpellier Méditerranée Métropole présentaient en octobre 2017 les métiers du numériques aux collégiens, avec des propositions de stages pour les 3^{ème} par les professionnels : TabMo, Dell, ServicesYou.com, La Mêlée Montpellier, Gifting Studio...

Objectifs

- Faciliter la recherche de stage en entreprise
- Mieux préparer le collégien au monde de l'entreprise
- Mieux préparer l'entreprise à l'accueil de l'élève
- Découvrir le monde de l'entreprise et ses codes
- Favoriser une orientation réussie

Public cible

Les associations travaillent principalement avec les collèges Gérard PHILIPPE (Prés d'Arènes), Les Escholiers de la Mosson (Mosson) et Simone VEIL (Petit Bard). Les établissements scolaires ont orienté en priorité vers les associations, les élèves n'ayant pas trouvé de stages après une première recherche personnelle.



Des élèves de 3^{ème} du collège des Escholiers de la Mosson, entourés par Aziz KHALLOUKI, président de l'association GSC et William VERNET, principal-adjoint.

Résultats

65 élèves ont bénéficié d'une aide dans leur recherche de stage. Les dispositifs proposés par les associations reposent sur la même dynamique et alternent des temps de formations collectives et individuelles avec les élèves, autour de leur capacité à savoir se présenter, à argumenter, à exprimer leur motivation. Elles les aident dans la rédaction des CV et lettres de motivation et leur donnent les règles de savoir-être et de savoir-faire du monde du travail.

Les parents sont également associés à des réunions d'information pour les aider à comprendre les attentes de l'Education Nationale quant aux stages d'observation et leur expliquer les codes de l'entreprise.

Chaque association mobilise ensuite son réseau d'entreprises, en privilégiant des entreprises (PME) hors quartiers. Les associations sont en lien avec les équipes pédagogiques des collèges afin d'organiser le calendrier des interventions en fonction des périodes de stages de la classe. Les stages collégiens se sont principalement déroulés en décembre 2017.

Ce dispositif connaît des résultats très encourageants puisque la grande majorité des stages ont pu se dérouler hors du quartier et dans de grandes entreprises. Cependant, de nombreuses autres ressources existent et ne sont pas mobilisées.

Les partenaires, associations, établissements scolaires et entreprises, souhaitent mieux coordonner les différents dispositifs pour faciliter la mise en stage des élèves de 3^{ème} (Charte entreprises et quartiers, Comité Local Ecole Entreprise...). Ils souhaitent également nouer de nouveaux partenariats avec la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) par exemple, notamment autour des métiers d'art.

Renforcer l'accessibilité aux services et équipements

Enjeux

- ➔ Aller à la rencontre du public pour une meilleure appropriation de l'offre existante afin que chacun accède de façon équitable aux offres culturelles et sportives métropolitaines.
- ➔ Améliorer l'accès aux droits pour tous par la lutte contre le non recours lié à la méconnaissance de droits ou à des difficultés d'accès.
- ➔ Favoriser la promotion de la santé et l'accès aux droits de santé.

Principales actions mises en œuvre

L'enjeu 6 comporte 3 thèmes principaux : l'accès à la santé, l'accès aux droits et l'accès à la culture et au sport.

Appel à projets 2017

Concernant globalement l'enjeu 6 (renforcer l'accessibilité et la présence des équipements et services - accès à la santé - aux droits - à la culture et au sport), 143 projets ont été déposés par les opérateurs associatifs et **113 projets ont été financés** dont 108 par des crédits spécifiques représentant 1 057 496 € de subvention dont 640 713 sont apportées par les crédits spécifiques, soit 60 %.

15 programmes d'action constituent les 3 grands axes de l'enjeu 6, parmi lesquels 9 étaient accessibles à l'appel à projets.

Accès à la santé

Quelques actions portées par les institutions partenaires du contrat de ville :

- **Ouverture d'une maison médicale de garde (MMG)**

Afin d'accueillir les patients hors des heures ouvrables des cabinets de praticiens libéraux, de désengorger les visites à domicile et les services d'urgence et d'apporter une réponse médicale sur le secteur sud de Montpellier, l'ARS a soutenu l'installation d'une Maison médicale de garde en bordure du quartier des Près d'Arènes, avenue de Palavas.

- **La prévention santé à l'école : J'APS – J'Agis Pour ma Santé**

Un projet de prévention santé auprès des enfants de toutes les écoles élémentaires des quartiers politique de la ville, a été élaboré par la Ville de Montpellier. Préparé en 2016, le projet s'est déployé en 2017 dans 9 écoles en QPV (Louis ARMSTRONG, Frédéric BAZILLE, Antoine BALARD, Simon BOLIVAR, Julie DAUBIE, Sigmund FREUD, Guiseppe GARIBALDI,

Alain SAVARY et Jean ZAY) avec mobilisation du partenariat et préparation des personnels. La mise en œuvre a débuté en janvier 2017 pendant les temps d'activités périscolaires.

1150 enfants sensibilisés/54 animateurs formés/405 parents sensibilisés



L'intervention dans les écoles du quartier Saint-Martin a lancé une dynamique au sein de l'école et dans le quartier autour de la santé qui s'est concrétisée par l'organisation d'un Forum Santé le 26 mars dernier qui sera suivi à la rentrée, par une participation à « Octobre rose », sur le dépistage du cancer du sein.

Appel à projets 2017

Concernant l'accès à la santé, 17 projets sont financés et ont reçu 114 275 € de subvention. Ils se répartissent entre :

- la prévention primaire (fiche 6.4) : 7 projets
- la prévention santé à l'école (fiche 6.5) : 3 projets
- la réduction des risques liés aux addictions (fiche 6.6) : 7 projets

Accès aux droits

La plupart des interventions associatives portent sur l'accompagnement collectif et individualisé des personnes vers l'accès aux droits qui reste difficile pour beaucoup et qui s'est complexifié avec la généralisation des démarches à réaliser de façon autonome, face à un écran d'ordinateur.

Les LAM – lieux d'accueil multi médias, les médiathèques et autres points d'accès en libre-service dans les accueils de certaines institutions, permettent un accès gratuit à internet, mais, dans la plupart des cas, l'accompagnement personnalisé est indispensable.

Une vingtaine d'associations sont positionnées sur l'accès aux droits et interviennent dans les QPV.

Quelques exemples :

- **APAJ** (Accompagnement de Parcours Adultes et Jeunes) – Accès aux droits et e-administration – quartier Figuerolles (mais également Aiguelongue, Mas de Portaly). L'action associe des permanences d'accès aux droits et des ateliers d'e-administration.
 - 184 personnes reçues, dont 164 résidents en QPV et 111 femmes.

- **AJPPN** (Association Jeunes Phobos Paillade Nord) – 2 500 personnes, 50 % de femmes, 98 % d’habitants des QPV. Permanences et réunions collectives – 235 dossiers traités par mois (CMU, AME, CARSAT, ASPA, MDPH, titre de séjour, nationalité française, inscription TAP, DALO etc...).
- **CICADE** (Centre pour l’initiative citoyenne et l’accès aux droits des exclus) - Lieu ressources spécialisé sur le droit des femmes sur le quartier de la Paillade et qui mène un travail plus spécifique sur les violences faites aux femmes. Il intervient en partenariat avec d’autres associations des QPV et le CCAS. En 2017, le CICADE a accueilli 1 038 personnes dont :
 - Formations : 298 personnes
 - Ateliers d’accès au(x) droit(s) : 144 personnes
 - Consultations approfondies : 371 consultations approfondies
 - Consultations sur place : 225 personnes

Centres Sociaux et Espaces de Vie Sociale

La CAF de l’Hérault soutient la Ville de Montpellier dans sa volonté de développer l’animation de la vie sociale dans les quartiers. Ainsi, à travers l’agrément **centre social**, elle s’engage à l’accompagner financièrement dans la création d’actions en faveur de la Petite Enfance (lieux d’accueil parents enfants par exemple), la jeunesse (accueil de loisirs, animations...), la parentalité (accompagnement à la scolarité, aide au départ en vacances...) ou la cohésion sociale. De par sa vocation d’animation sociale et pluri générationnelle, le centre social est un outil d’intervention majeur auprès des habitants des QPV.

Après une année d’élaboration du projet en 2017, l’agrément « centre social » délivré en janvier 2018 par la CAF à la **Maison Pour Tous Colucci** (quartier Val de Croze) offre à cette dernière une aide pérenne au fonctionnement. Elle s’engage aussi à accompagner l’émergence d’actions pouvant être conduites avec le centre social dès lors qu’elles s’inscrivent dans les champs de compétences de la CAF : la parentalité, les jeunes, l’accès aux droits.

La **Maison pour Tous Albertine Sarrazin** (quartier Gély) a obtenu également l’agrément Centre Social, le 1^{er} janvier 2018 et la **Maison pour Tous l’Escoutaire** (quartier Près d’Arènes) en a fait la demande pour 2019.

Ces centres sociaux rejoignent les 3 autres établissements déjà agréés sur Montpellier et accueillant des habitants des QPV : le centre social CAF l’île aux familles (Mosson), le centre d’animation globale Gammes (Figuerolles) et le centre social Espace Famille ADAGES (Croix d’Argent).

Les **Espaces de Vie Sociale** (EVS) sont aussi des lieux de proximité, gérés par des associations, qui développent des actions collectives permettant à la fois le renforcement des liens sociaux et familiaux et les solidarités de voisinage, mais également la coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers.

A Montpellier, 6 associations développent des projets d’animation de la vie sociale : i-PEICC et l’AJPPN (Mosson), CLCV (Pompignane), AVEC (Cévennes), le Mas des Possibles ADAGES (Lemasson) et le Centre d’animation du Mas des Moulins (Cévennes).

Appel à projets 2017

Concernant l’accès aux droits, 19 projets ont été financés et ont reçu 316 135 € de subvention.

Ils se répartissent entre :

- l’accompagnement à l’accès aux droits par l’outil numérique (fiche 6.11) : 4 projets
- l’installation de points d’accès aux droits avec accompagnement (fiche 6.12) : 15 projets

Accès à la culture et au sport

Les moyens du droit commun au service des habitants des quartiers de la politique de la ville :

L'objectif stratégique de cet enjeu se décline par la mise en cohérence et en visibilité des offres existantes sur le territoire métropolitain, par l'élaboration de parcours éducatifs pour les publics et par la mise en réseau des équipements culturels métropolitains détenteurs de programmations.

En 2017, la Direction culture mutualisée Ville/Métropole a nommé un interlocuteur unique au sein d'un service dédié « politique de la ville », permettant ainsi une meilleure articulation des politiques publiques sur l'accès à la culture.

La mobilisation des établissements culturels Ville et Métropole au bénéfice des habitants des QPV, en partenariat avec le tissu associatif.

- **Médiathèque Hors les murs** : le déploiement de l'Ideas Box/acquisition en 2016, formation des personnels et prise en main du matériel. Début du déploiement en 2017 dans les médiathèques, mise en place de partenariats avec les acteurs associatifs des quartiers qui font le lien avec les habitants. Une première expérience de déploiement en extérieur a été réalisée avec succès à Celleneuve. 250 personnes étaient présentes.
- **Théâtre Jean Vilar – le Bar**
Le bar du Théâtre Jean Vilar est un espace de vie au cœur de la Paillade, un lieu de partage et de rencontres artistiques et culinaires pour tous les habitants. Le Bar propose une scène où sont programmés des concerts, des spectacles à un format plus réduit « les petites formes », mais aussi des ateliers musicaux et pédagogiques. Les associations du quartier sont mobilisées pour faire vivre ces moments de proximité avec les artistes, qu'ils soient professionnels, amateurs, confirmés ou en émergence. Les spectacles y sont gratuits.

Quelques exemples d'actions exemplaires portées par les acteurs associatifs

- **Cie Didier Théron – Allons'z'enfants** : au travers d'une pratique artistique exigeante et de qualité encadrée par des professionnels, l'objectif de la Compagnie Didier Théron est de produire de la mixité sociale en partageant une pratique artistique de qualité. Le projet se décompose entre les ateliers du mercredi, les ateliers en temps scolaire, les vacances chorégraphiques, les ateliers pour adultes.
700 personnes ont été touchées par ce projet, 500 jeunes et 200 adultes. 40 % des participants viennent d'autres quartiers, aspect intéressant pour la mixité sociale.
- **3MTKD - Montpellier Méditerranée Métropole Taekwondo** est un club sportif implanté dans un quartier politique de la ville – Pas du Loup/Val de Croze - qui, au-delà de former des athlètes de haut niveau, est engagé dans une démarche sociale et utilise la pratique sportive comme support éducatif et d'insertion sociale. Ce club développe ses activités dans plusieurs autres quartiers en politique de la ville. Il propose notamment des activités de découverte le dimanche et des stages durant les vacances scolaires.
Le club a remporté plus de 150 titres de champions de France dans toutes les catégories d'âges. Les athlètes du 3MTKD alimentent les équipes de France depuis 10 ans maintenant et ils sont présents sur toutes les compétitions internationales de référence. 3 athlètes ont été sélectionnés aux derniers Jeux Olympiques de Rio



Coupe de la Drôme 2017 - La sélection de 40 jeunes athlètes âgés de 9 à 13 ans des sections d'entraînement des quartiers Bagatelle, Mosson, Saint-Martin et Haut de Massane s'est illustrée à Valence en remportant 24 médailles (6 or, 5 argent et 13 bronze) à la Coupe de la Drome.

Appel à projets 2017

Concernant l'accès à la culture et au sport, 72 projets sont financés et ont reçu 627 086 € de subvention. Ils se répartissent entre :

- l'élaboration de parcours culturels et sportifs (fiche 6.14) : 39 projets parmi lesquels 16 concernent le sport (41 %)
- le développement de projets participatifs (fiche 6.16) : 33 projets

DEMOS

Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale

Le projet Démon est un dispositif national de démocratisation culturelle centré sur la pratique musicale en orchestre. Il se déroule sur une période de 3 ans et permet à 7 classes élémentaires, dont 5 situées en QPV, de bénéficier d'une approche musicale complète et de découvrir la pratique orchestrale dans des conditions optimales :

- les instruments sont mis à disposition par la Métropole,
- l'encadrement musical professionnel est assuré par les enseignants du Conservatoire de Montpellier,
- l'accompagnement social des enfants et des familles est assuré par les agents du CCAS, de la Maison pour Tous Colucci (ayant reçu un agrément centre social par la CAF en 2017) et du centre social CAF de la Paillade, l'île aux familles.



*Samedi 10 juin 2017 lancement officiel du programme Démon au Corum, en présence des enfants et de leur famille.
Ce jour-là, les instruments sont remis à chacun des enfants.*

Objectifs

Au-delà de l'éveil, de la sensibilisation et de l'enseignement musical, DEMOS vise des objectifs socio-économiques et culturels majeurs :

- donner accès à une éducation musicale et artistique à des jeunes qui ne fréquentent pas les écoles de musique pour des raisons socio-économiques et/ou culturelles
- donner l'occasion de côtoyer l'excellence artistique en pratiquant et en assistant à des concerts
- stimuler le développement personnel de chaque enfant
- faire évoluer les représentations liées aux musiques classiques des jeunes et de leur entourage
- valoriser les jeunes auprès de leur famille et de leur entourage
- travailler en partenariat étroit avec les acteurs locaux pour permettre la pérennisation des pratiques individuelles à la fin des 3 années



Atelier cordes à la Médiathèque Federico Garcia Lorca à Montpellier

Public cible

105 enfants de 7 à 12 ans répartis en 7 groupes de 15 enfants dont 5 groupes issus des QPV : Mosson, Hauts de Massane, Val de Croze, Celleneuve et Près d'Arènes

Résultats

Démos a achevé sa première année sur un bilan très positif.

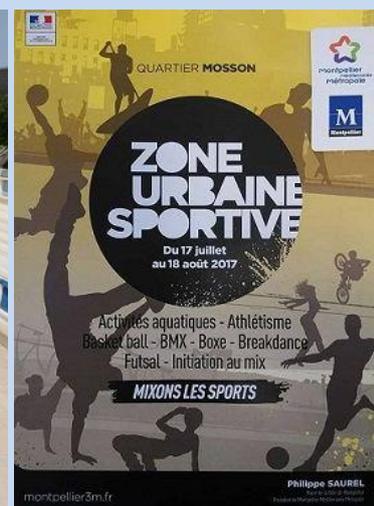
L'enthousiasme des enfants, des familles et des enseignants se confirme, très peu d'enfants ont abandonné alors que la discipline est exigeante !

La Zone Urbaine Sportive de la Mosson : une expérimentation qui sera renouvelée

Lors du groupe de travail projet « Accès à la culture et au sport » du 15 septembre 2016, les partenaires ont identifié la nécessité d'aborder de façon innovante l'offre d'activités pour les enfants et les jeunes pendant l'été. Alors que l'offre de loisirs est réduite en période estivale, le centre nautique Neptune à la Mosson a été contraint de limiter son accessibilité au grand public en raison de nombreux actes d'incivilités récurrents.

C'est ainsi que La Zone Urbaine Sportive a été créée grâce à un partenariat créatif entre la Ville, la Métropole et l'Etat/DDCS afin :

- d'organiser une offre culturelle et sportive en lien avec le centre nautique
- d'endiguer les incivilités et agressions croissantes autour du centre nautique Neptune en proposant une autre alternative que la fermeture de l'établissement les après-midis
- et de créer du lien avec les jeunes



Expérimentation

L'expérimentation s'est déroulée du 17 juillet au 18 août du lundi au vendredi. Une offre d'activités a été mise à disposition des jeunes du quartier, sur 2 créneaux horaires et 2 sites :

- de 15 h 30 à 18 h dans le centre nautique et la coursive du stade de la Mosson
- et de 18 h à 20 h au gymnase Jean Bouin

Le public accueilli : 99 enfants âgés de 8 à 18 ans (10 à 14 ans pour la piscine) accueillis tous les jours dans les activités, dont 60 dans le créneau 18 h/20 h.

La gratuité est la règle, mais l'accès à la piscine impose une inscription assortie d'un droit d'accès fixé à 1 €.

Les activités étaient assurées par des associations partenaires :

de 15 h 30 à 18 h

- Montpellier Mosson Omnisports Tennis
- Montpellier Mosson Omnisports Full Contact
- Montpellier Languedoc Cyclisme
- Roll'School
- Montpellier Judo Olympic

- Montpellier Athlétic Méditerranée
- de 18 h à 20 h
- Urban School
 - Paillade Mercure
 - Montpellier Athlétic Méditerranée
 - Montpellier Mosson Omnisports Basket

Bilan du projet

- disparition des incivilités autour du centre nautique,
- satisfaction des enfants et des familles,
- une fréquentation en 1^{ère} année expérimentale de 2 376 enfants,
- impact pédagogique et éducatif avec un rayonnement sur le territoire

Perspectives

- reconduction de l'action en 2018 sur une durée plus longue

Offrir un meilleur cadre de vie au quotidien pour les habitants des quartiers par une présence renforcée de proximité

Enjeux

- ➔ Apporter des réponses concrètes sur des problématiques quotidiennes vécues par les habitants en matière de cadre de vie, de tranquillité publique et de médiation sociale
- ➔ Mieux coordonner les différents acteurs qui agissent dans ce domaine pour assurer une plus grande réactivité au service des habitants

Principales actions mises en œuvre

- Mise en œuvre par les 4 bailleurs (ACM habitat, Hérault habitat, Erilia, SFHE), au titre de l'abattement de TFPB (signature des conventions en janvier 2016), du plan d'actions 2017 afin d'améliorer le cadre de vie des locataires du parc social. Plus de 4,6 M€ de moyens ont été engagés (voir focus).
- Elaboration d'un Plan Stratégique Local (PSL) par la ville de Montpellier sur le quartier du Petit-Bard, s'inscrivant dans les exigences de l'ANRU, pour assurer la pérennité des investissements réalisés dans le cadre du projet de rénovation urbaine du Petit Bard et garantir à terme un même niveau de qualité de service que dans les autres quartiers de la ville.
- 4 opérations propreté réalisées par la Ville et la Métropole en 2017. Elles sont précédées de marches exploratoires avec les riverains : quartier centre/Figuerolles (1er mars), quartier Cévennes (20 avril), quartier Croix d'Argent (30 août), quartier Mosson/Paillade (20 septembre).
- Près de 100 000 € déployés en 2017 par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), pour des actions liées à la prévention de la délinquance : soutien au Centre Loisirs Jeunes de la Paillade pour le développement du projet base nautique, soutien à l'ADIAV pour l'accueil et l'orientation des victimes d'infractions pénales par un juriste (permanences en centre-ville, au commissariat, au palais de justice) et orientation vers des psychologues de l'association...

Appel à projets 2017

9 projets ont été déposés dans le cadre de l'appel à projets 2017, dont 6 soutenus dans le domaine de la gestion urbaine de proximité à hauteur de 35 700 € par l'ensemble des partenaires :

- Animation et développement de jardins partagés à la Mosson par le Passe muraille
- Animations et coordination de 3 ateliers jardins collectifs de prévention santé et de développement social destinés aux seniors par Mosaïque à la Pompignane, à Lemasson et Pas du Loup/Val de croze
- Chantiers loisirs mis en place par l'AJPPN sur la Mosson sur 2/3 jours autour du thème de l'environnement : débroussaillages, nettoyage de berges ou ramassage de dépôt d'ordures sauvages ainsi qu'une sensibilisation à l'environnement suivi d'un court séjour pour les jeunes participants

Les cellules de veille et les commissions d'insertion

Pour les gros chantiers de réhabilitation ou construction, et afin d'assurer au mieux leur réalisation dans un contexte apaisé, une **cellule de veille** est mise en place sous l'égide du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la Ville de Montpellier. Elle réunit les principaux acteurs concernés (agent du CLSPD, délégué du préfet, mission locale,...) ainsi que les bailleurs et les entreprises afin d'échanger de manière opérationnelle sur des situations sensibles et de définir les moyens pour y remédier. Citons à titre d'exemple la cellule de veille mise en place en 2017 autour du chantier de réhabilitation de Cap Dou mail à la Mosson.

Afin d'assurer la bonne réalisation de ces chantiers, des recrutements sont assurés par les entreprises sur des postes à vocation de médiation pour des personnes en majorité issues des quartiers, et ce à la demande des bailleurs, maître d'ouvrage de ces opérations. Ces recrutements passent tous par les **commissions d'insertion**, dispositif original de coordination et de mise en synergie d'acteurs de terrain (mission locale, pôle emploi, acteurs en charge de l'insertion sociale et professionnelle – Pil'emploi, APS34,.. donneurs d'ordre, entreprises, métropole). L'objectif est de construire des parcours individualisés d'insertion dans l'emploi pour les jeunes les plus éloignés des institutions.

Les avantages

Ces cellules réunissent en un même lieu les acteurs opérationnels et permettent d'apporter une réponse réactive face à des problèmes rencontrés.

Elles permettent d'éviter le leadership et de limiter la pression sur les entreprises et sur le quartier lors de la mise en œuvre d'importants chantiers.

La coordination de l'ensemble des acteurs permet de diffuser un discours unique sur les quartiers en termes de recrutement pour les chantiers concernés.

En parallèle et en complément, ont été poursuivies d'autres actions : chantiers éducatifs, chantiers d'insertion, développement des clauses d'insertion (10 965 heures d'insertion réalisées sur Tour d'Alembert, Gémeaux, Cap Dou Mail, et cité Gély) et ce en 2017

Des résultats

Outre le climat d'apaisement généré par le déploiement de ces cellules de veille lors de la mise en place des chantiers, c'est par la commission d'insertion qu'est passé en particulier **le recrutement de 3 personnes** dédiées à la relation locataire sur 3 chantiers d'ACM Habitat à la Mosson : Résidence Cap Dou Mail, Gémeaux et Cérès ainsi **qu'1 personne recrutée** en tant que médiateur pour les travaux sur le nouveau siège d'Hérault Habitat (Pergola).

Perspectives

Développement de ce mode de recrutement sur d'autres chantiers à venir menés par les bailleurs : Réhabilitation de la résidence des Tridents en 2018 et du Logis des Pins en 2019 par Erilia.

Les conventions d'abattement de TFPB

Signées début 2016 par l'Etat, la Ville de Montpellier, Montpellier Méditerranée Métropole et les 4 bailleurs présents au sein des QPV de Montpellier (ACM Habitat, Hérault Habitat, SFHE, Erilia), ces conventions établissent, pour chaque bailleur, un plan d'action sur 3 ans, reconductible jusqu'à la fin du contrat de ville, afin de développer des actions concrètes d'amélioration du cadre de vie pour les locataires du parc social en quartier politique de la ville.

Ces plans d'actions sont mis en œuvre au travers d'un abattement à hauteur de 30 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui sont autant de recettes en moins pour les collectivités qui perçoivent cette taxe (40 % leur sont remboursées par l'Etat).

Objectifs

- Atteindre le même niveau de qualité de service que dans l'ensemble du parc.
- Renforcer de manière durable les actions de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) et améliorer le cadre de vie au bénéfice des locataires et habitants des quartiers.

Moyens mis en œuvre

Des plans d'action annuels déployés sur la durée du contrat de ville par les 4 bailleurs autour de 8 axes d'intervention :

- Le renforcement de la présence de personnel de proximité ;
- La formation/soutien des personnels de proximité ;
- Le sur entretien ;
- La gestion des déchets et encombrants/épaves ;
- La tranquillité résidentielle ;
- La concertation/sensibilisation des locataires ;
- L'animation, le lien social, le vivre ensemble ;
- Les petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU).

Plus de 4,6 M€ consacrés à ces interventions en 2017

Exemples d'actions déployées

- Mise à disposition de locaux associatifs pour les associations (Compagnons bâtisseurs, ALIFE conseil, informatique +, GSC, GFEN...).
- Accompagnement d'un projet de gestion des espaces extérieurs avec les habitants sur la résidence du Lac (jardin partagé).
- Actions de sur entretien : mise à neuf des cages d'escaliers sur Pergola et Mosson, entretien et nettoyage des parties extérieures sur Mosson et Pergola par une entreprise d'insertion (Pil'emploi).
- Travaux de remise en état des logements pour relocation, sur plusieurs QPV (pour ces deux derniers types d'action, ce sont les surcoûts générés par rapport au reste des autres quartiers de la ville qui sont pris en compte).

C. Les quatre approches transversales

Outre les 3 piliers (développement économique et emploi, cadre de vie et renouvellement urbain, cohésion sociale) matérialisés par les 5 objectifs opérationnels, **4 approches constituent des axes transversaux** et les préoccupations des partenaires du contrat de ville :

- ➔ le soutien à la jeunesse
- ➔ l'égalité entre les femmes et les hommes
- ➔ La lutte contre les discriminations
- ➔ La lutte contre toutes les formes de replis communautaires

Ces 4 approches transversales se sont exprimées au travers d'un nouvel enjeu (enjeu 12 du Contrat de ville) uniquement ouvert à l'appel à projets à partir de l'année 2016. Parallèlement, cet enjeu a répondu également à une volonté des partenaires de développer des projets innovants et/ou expérimentaux.

En 2017, 53 actions ont été présentées par les opérateurs associatifs, dont 39 qui ont fait l'objet d'un soutien financier pour une contribution de 302 905 € par l'ensemble des partenaires.

Si plusieurs projets couvrent bien les quatre approches transversales, il est à noter que la plupart d'entre eux correspondent à des actions relatives au lien social et à la citoyenneté qui était un axe proposé au titre du précédent Contrat urbain de cohésion sociale.

Une réflexion doit être menée pour à la fois resserrer le champ d'intervention sur cet enjeu afin qu'il corresponde mieux aux attendus et, d'autre part, pour favoriser le développement de projets innovants ou expérimentaux.

1. Soutien à la jeunesse

Cette thématique, par essence transversale, mobilise l'ensemble des partenaires et constitue un critère de sélection pour le financement des projets. Elle fera l'objet d'une focale particulière dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville qui sera lancée en 2018.

La démarche Lab initiée en 2017 au sein des 3 collectivités (Ville, Métropole et CCAS) autour de questions liées à la jeunesse, essentiellement sur le quartier Hauts de Massane doit aboutir à un plan d'actions.

2. L'égalité entre les femmes et les hommes

Lors de l'instruction des dossiers de demande de subvention, cette problématique est toujours interrogée (accès aux droits, aux sports, à la culture, emploi...).

3. La lutte contre les discriminations

La problématique de la lutte contre les discriminations est particulièrement complexe et s'inscrit de manière transversale dans le contrat de ville, en particulier dans le champ de l'accès au logement, à l'emploi et aux droits.

Au titre de l'appel à projets, une seule action, relative à la discrimination au logement, a été présentée.

La Ville de Montpellier a engagé en 2017 une démarche visant à asseoir un programme d'actions à partir d'une connaissance plus fine des différents types de discrimination et des freins qu'elles engendrent pour les citoyens. Pour

ce faire, elle a confié fin 2017 une étude à un prestataire, travaillant en lien avec le LERSERM, laboratoire de sociologie de l'UM3, pour réaliser un premier état des lieux concernant les phénomènes de discrimination.

4. La lutte contre toutes les formes de replis communautaires

Bien qu'identifiée dans le cadre du contrat de ville, cette approche n'a pas fait l'objet d'action particulière, tant la problématique reste complexe et les moyens de lutte difficiles à appréhender.

IV- Bilan par territoire

L'appel à projets 2017 présente les caractéristiques suivantes :

Nombre de projets déposés	366
Nombre d'associations ayant déposé un projet	200
Nombre moyen de projets déposés par association	2
Nombre de projets financés	298
Financement moyen par projet	11 044 €

A partir de la liste des projets retenus après une instruction partenariale et territoriale, et donc financés, une analyse par quartier a été faite et aboutit aux éléments suivants :

- Un nombre de dossiers financés plus important en nombre sur les quartiers Mosson (Paillade et Hauts de Massane) avec 37,6 % des projets (le quartier regroupe 41 % des habitants de l'ensemble des quartiers prioritaires), Petit-Bard Pergola et Cévennes (près de 19,5 % des projets pour 20 % des habitants des quartiers prioritaires), Gély et Figuerolles (10,4 %), trois quartiers qui ont bénéficié d'un important projet de rénovation urbaine.
- Les projets qui concernent l'ensemble des territoires prioritaires représentent 15,4 % de la totalité des projets.
- Les territoires entrants du Contrat de ville ne constituent encore qu'une faible part (9 %) des actions développées au titre de l'appel à projets du Contrat de ville. Ils représentent 13 % de la population des quartiers prioritaires et peu d'opérateurs associatifs sont implantés dans ces quartiers.

Il est toujours difficile, voire impossible pour certaines institutions, de territorialiser finement les actions qu'elles engagent dans le cadre de leur politique dite de droit commun, mais répondant aux objectifs opérationnels du contrat de ville. En l'occurrence, le tableau suivant ne prend en compte que les données issues de l'analyse des résultats de l'appel à projets 2017 et ne concerne que les dossiers financés.

Quartiers prioritaires	Revenu médian	Taux de pauvreté (seuil 60 % du revenu médian métropolitain)	Nombre d'habitants (RGP 2013)	Nombre de projets financés	% de projets par quartier	TOTAL financements accordés 2017	Ratio par habitant
Aiguelongue	1 361 €	40,9 %	1 095	3	1,0%	13 600 €	12,42 €
Celleneuve	1 161 €	35,3 %	1 420	13	4,4%	47 410 €	33,39 €
Cévennes	1 086 €	45,8	5 578	19	6,4%	128 760 €	23,08 €
Figuerolles	1 359 €	43,4 %	3 419	17	5,7%	192 870 €	56,41 €
Gély	1 193 €	49,8 %	1 324	14	4,7%	83 026 €	62,71 €
Lemasson	1 455 €	34,3 %	1 245	10	3,4%	91 900 €	73,82 €
Hauts de Massane	900 €	57,4 %	21 652	19	6,4%	261 225 €	54,64 €
Paillade				93	31,2%	1 122 650 €	
Pas Du Loup-Val de Croze	1 257 €	44,2 %	3 245	8	2,7%	60 500 €	18,64 €
Petit Bard - Pergola	1 035 €	58,1 %	5 756	39	13,1%	357 460 €	62,10 €
Pompignane	1 193 €	40,9 %	1 198	2	0,7%	37 500 €	31,30 €
Près d'Arènes	1 200 €	37,1 %	4 458	14	4,7%	100 975 €	22,65 €
Vert Bois	1 348 €	41,0 %	2 012	1	0,3%	1 000 €	0,50 €
Ensemble des territoires prioritaires	1 128 €	38 %	52 402	46	15,4%	792 328 €	15,12 €
Ville de Montpellier	1 413 €	27 %	272 084	/	/	/	/
Métropole	1 595 €	19 %	441 888	/	/	/	/
TOTAL				298	100 %	3 291 204 €	31,4 €

*Certains projets ont précisé un quartier prioritaire d'intervention, mais ils concernent également un ou deux autres quartiers

V- Conclusions et perspectives

L'écriture de ce rapport 2017 a mobilisé les services des institutions Métropole, Ville, Etat, CAF et Conseil départemental. Les actions, à l'initiative soit des associations soit des institutions et s'inscrivant autour du fil rouge de l'intervention publique partagée qu'est le contrat de ville, sont nombreuses et spécifiques mais pas toujours visibles car relevant de l'humain et non de l'investissement opérationnel.

L'évaluation à mi-parcours, programmée pour le second semestre 2018, va permettre de s'interroger sur les points forts mais aussi les difficultés rencontrées, au regard d'un bilan financier et qualitatif, s'articulant autour de 3 questions évaluatives et transversales : le développement économique et l'emploi, la jeunesse et l'accès aux droits. Cette évaluation contribuera également à la mise en adéquation du contenu actuel du contrat de ville avec les nouveaux attendus du gouvernement et de besoins spécifiques à certains territoires.